

1939-1945

La neutralité suisse au cœur de l'Europe



Maxime Gay-Crosier
5B Latin Grec Sciences

Travail de maturité
Lycée-Collège de l'Abbaye
CH-1890 Saint-Maurice
Octobre 2011

Yves Fournier
Professeur accompagnant

Résumé

L'histoire des années 1930 permet de mieux comprendre la situation helvétique lorsque la guerre éclate en 1939. La crise économique mondiale de 1929 frappe le pays moins violemment que ses voisins, mais affaiblit grandement l'économie helvétique. Cette dernière est alors très dépendante de l'étranger et la Suisse tâchera dès lors d'accroître son autonomie. La crise explique également le retard militaire important constaté à l'aube du conflit, amplifié par une absence de décisions, voire une opposition politique à tout effort de réarmement depuis les années 1920. L'économie de guerre permet toutefois de sortir définitivement du marasme économique. La politique extérieure est marquée par une extrême sympathie à l'égard de l'Italie fasciste et par une méfiance due à de nombreux litiges à l'égard du Reich. En 1938, la Suisse recouvre sa neutralité intégrale, qui lui confère une liberté totale dans sa politique extérieure. A l'intérieur du pays, les mouvements frontistes d'extrême-droite et les activités de propagande nazies prennent de l'ampleur en occasionnant d'importantes tensions.

Dès l'ouverture des hostilités, l'Etat contrôle davantage l'économie, qui reste essentiellement tournée vers l'étranger. Le commerce extérieur dépend entièrement de l'évolution de la situation, ce qui rend difficile l'application de la neutralité économique. Ainsi, la défaite de la France affaiblit le blocus allié au profit du contre-blocus allemand et le Reich s'impose comme le principal partenaire de la Suisse. Les principaux instruments de dissuasion dont dispose le pays pour faire respecter son indépendance sont d'ordre économique : le franc suisse, monnaie refuge internationale, voit son cours régulé par les achats d'or allemand effectués par la BNS. L'Italie déplore la passivité helvétique face aux incartades alliées, les menaces d'invasion que laisse planer le Reich crispent les relations diplomatiques ; les Alliés n'apprécient guère la proximité de la Suisse avec l'Axe. La Confédération tente d'améliorer ses contacts diplomatiques par des services rendus à tous les pays en guerre, à l'exception de l'URSS. L'ilot suisse est en outre une aubaine pour les services de renseignement étrangers, qui ne font que compliquer une situation déjà tendue. A l'intérieur du pays, le pouvoir politique affaibli montre des signes de défaitisme et des tendances à l'alignement avec l'Axe que réprouvent les milieux résistants, plus enclins à suivre l'exemple du Général Guisan. La neutralité politique et morale est au centre du débat. C'est pourquoi la presse est contrôlée pour éviter tout écart dommageable. Guisan peut compter sur l'appui du peuple ainsi que sur une mobilisation sans précédent. Il mise sur la force de dissuasion et élabore la stratégie du Réduit alpin, au risque de devoir sacrifier une grande partie du pays avant une défaite inévitable en cas d'invasion. L'espace aérien est violé à plusieurs reprises, par l'Axe comme par les Alliés, et les tendances francophiles du Général, qui le poussent à conclure un accord militaire secret, s'opposent à la germanophilie non dissimulée de certains hauts-gradés suisses : la neutralité militaire n'est pas aussi bien respectée qu'on veut bien l'admettre.

L'après-guerre voit arriver son lot de critiques sur la Suisse et sa neutralité. On reproche aux neutres d'avoir prospéré sur le dos des belligérants. La Suisse, condamnée pour sa collaboration économique avec le Reich, est contrainte par les Alliés à négocier et à coopérer. La question des achats d'or allemand et des octrois de crédits à l'Axe reste cependant dans le collimateur des puissances victorieuses. Avec le temps, la politique d'asile extrêmement restrictive en vigueur durant le conflit à l'égard des Juifs est vivement critiquée. La Suisse n'a pas joué son rôle de puissance protectrice neutre ni respecté sa tradition humanitaire. Les biens en déshérence dormant dans les banques helvétiques font l'objet de plusieurs enquêtes, mais les attaques sur le comportement des banques atteignent leur paroxysme dans les années 1990 et des sommes colossales sont versées en dédommagement. Malgré la pratique d'une neutralité plus active ainsi qu'une politique globale d'intégration tournée vers la paix mises en œuvre depuis la fin de la guerre, la Suisse refuse l'adhésion à l'ONU en 1945 et demeure très prudente afin de respecter strictement sa neutralité.

Table des matières

Résumé	2
Table des matières	3
Introduction méthodologique	4
1. La Suisse des années 1930	4
1.1. Contexte économique	4
La crise économique	4
L'économie suisse et l'étranger	5
1.2. Contexte politique	6
La politique extérieure et la diplomatie des années 1930	6
Tensions internes	9
1.3. Contexte militaire	10
Une économie de guerre « salvatrice »	10
Un retard militaire à l'aube de la guerre	11
2. La Suisse pendant la guerre	12
2.1. Neutralité économique	12
Une économie de guerre et un commerce extérieur crucial	12
Négoce d'or et franc suisse, grandes forces de la place financière suisse	13
Le Reich, premier partenaire de la Suisse	14
Négociations avec les Alliés	15
2.2. Neutralité politique	16
La diplomatie suisse	16
L'ambiguïté intérieure	20
Une presse helvétique sous contrôle	22
2.3. Neutralité armée	23
Un homme	23
Une armée	24
Menaces et stratégies	25
Une neutralité bafouée	26
3. L'après-guerre : une neutralité malmenée	28
3.1. Les grandes critiques	28
Un îlot de prospérité sur une mer de ruines	28
L'or allemand et les crédits	29
La question des Juifs et de l'asile	30
Les biens en déshérence	31
3.2. La neutralité suisse depuis la guerre	32
Conclusion	33
Bilan personnel	34
Bibliographie	35

Introduction méthodologique

Pour les citoyens suisses, la neutralité représente bien plus qu'une simple position politique ou qu'un principe parmi tant d'autres. Elle s'inscrit dans l'image nationale, au même titre que les montres ou le chocolat, et démontre une volonté d'indépendance ancrée dans la mentalité du pays. Le véritable respect de la neutralité, tout particulièrement en temps de crise ou de bouleversement à l'instar de la Deuxième Guerre mondiale, s'avère toutefois beaucoup plus complexe qu'il n'en a l'air. Il implique une vigilance constante et accrue dans bien des domaines, ainsi que d'importants sacrifices. Non, la neutralité n'est pas la voie de la facilité, contrairement à ce qu'il arrive parfois d'entendre.

A quels défis la Suisse s'est-elle confrontée dans l'exercice de sa neutralité durant cette période ? Quelles concessions a-t-elle dû se résoudre à faire, dans quelle mesure et à quel prix ? Telles sont les questions auxquelles ce travail s'efforce d'offrir des réponses, près de trois générations après les faits, en s'intéressant à divers aspects de la neutralité suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, aussi bien économiques et politiques que militaires.

1. La Suisse des années 1930

1.1. Contexte économique

La crise économique

Les années 1930 sont secouées par de grandes difficultés économiques à l'échelle mondiale. Une crise aux conséquences dramatiques, considérée comme la plus importante du XX^e siècle, tout d'abord boursière, puis bancaire et économique, éclate en octobre 1929 pour ne se terminer qu'entre 1934 et 1936. Principal événement économique de l'avant-guerre, elle bouleverse non seulement des pays en développement ou fragilisés par la Première Guerre, mais également des Etats qui, dotés d'une économie florissante au sortir d'une décennie prospère, sont alors en plein essor.¹

On admet généralement que cette crise est une juxtaposition de crises nationales aux contours différents. Ses causes sont multiples, mais on situe son origine aux Etats-Unis, même si elle découle également d'une surproduction mondiale (bien que principalement américaine) de biens de consommation au courant des années 1920. Le krach boursier d'octobre 1929 à la bourse de Wall Street à New York, véritable élément déclencheur, multiplie les réactions en chaîne de par le monde² : le climat d'instabilité boursière fait chuter à leur tour les bourses européennes³ ; les Etats-Unis ne sont plus en mesure d'assumer leurs nombreux crédits européens et l'Europe, privée de ces liquidités dont elle dépend en grande partie, montre des signes de récession. La crise boursière évolue rapidement en une grave crise économique et bancaire.⁴

La Suisse n'est vraiment touchée qu'en 1931, principalement suite à la crise bancaire allemande. La place financière helvétique et les banques suisses souffrent surtout de leurs engagements hors des frontières. En effet, les capitaux étrangers placés en Suisse en fuite

¹ REGINBOGIN Herbert R., *Guerre et Neutralité : Les neutres face à Hitler*, pp.42-43

² JOST Hans-Ulrich, *Menace et repliement*, p.138

³ Les actions des principales bourses européennes, Londres et Paris, chutent respectivement de 45,4% (entre le 30 août et le 27 décembre 1929) et 50,75% (entre le 3 juillet et le 18 décembre 1931).

⁴ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, p.42

dès 1929, le gel de fonds bancaires suisses en Allemagne, la nouvelle réglementation du contrôle des devises allemandes, ainsi que le manque de liquidités et les trop nombreux accords à l'étranger achèvent d'inscrire la Suisse dans le processus de crise.⁵

La crise a des conséquences importantes en Suisse, bien que cette dernière, qui jouit alors d'une économie prospère, soit touchée plus tardivement et moins violemment que le reste de l'Europe et du monde. Le chômage atteint des chiffres impressionnants au point culminant de la crise.⁶ Beaucoup de chômeurs se retrouvent alors à la rue avec leur famille, quittent les centres urbains ou se reconvertissent. Les ouvriers d'industrie, les paysans, les artisans et les commerçants comptent parmi les Suisses les plus touchés : la production industrielle chute d'un tiers et les constructions de moitié, on vend les fermes, les entreprises font faillite. L'industrie suisse, à l'instar de l'industrie mondiale, souffre beaucoup. En sept ans, la Suisse voit sa production industrielle perdre un tiers de son volume.⁷ L'exportation (l'horlogerie par exemple), ainsi que l'hôtellerie ou le textile comptent parmi les secteurs les plus touchés. D'autres, tels que la chimie ou la métallurgie, ne sont atteints que dans une moindre mesure.⁸

La crise oblige l'Etat à intervenir de diverses manières : il se résout à dévaluer le franc suisse de 30% en 1936 afin de faciliter l'exportation, s'implique financièrement dans le sauvetage des banques en difficulté, règlemente plusieurs branches de l'industrie et instaure de nouvelles taxes, dont un impôt fédéral direct notamment. Ainsi, l'Etat contribue à la baisse de la courbe du chômage et intensifie sa présence sur le plan économique.⁹ Il agit cependant très ponctuellement et avec une certaine hésitation. Il reste dans une logique que l'on pourrait désigner comme un « interventionnisme spontané, réalisé de mauvais gré ». ¹⁰ Sa politique de crise, définie par la place financière, encouragée par la bourgeoisie et les organisations économiques tout en étant critiquée par les partis d'opposition, touche les petits revenus tout en épargnant les classes aisées. Elle engendre ainsi de nombreux conflits politiques internes qui s'achèvent par une victoire des bourgeois et des milieux économiques. Les effets sociaux de la crise n'atteignent cependant pas la même ampleur qu'à l'étranger.¹¹

L'économie suisse et l'étranger

L'économie étrangère exerce une grande influence sur l'évolution de la situation en Suisse : le marché helvétique est petit et la Suisse vit de ses importations et exportations. Ses partenaires économiques sont divers et variés, mais l'on constate une prépondérance de l'Allemagne par rapport aux futurs Alliés. Ce pays est en effet le premier client et fournisseur de la Suisse,¹² les investissements (des banques suisses particulièrement) en Allemagne se révèlent conséquents, de même que la part du capital allemand dans les entreprises suisses.¹³ Ainsi, la place financière helvétique se retrouve prise au dépourvu par la crise

⁵ *Ibidem*, pp.44-46

⁶ On dénombre 124'000 chômeurs en Suisse en janvier 1936.

In BOUQUET Jean-Jacques, *Histoire de la Suisse*, p.106

⁷ RINGS Werner, *La Suisse et la Guerre, 1933-1945 : la menace, l'ébranlement, l'affirmation d'un petit Etat*, pp.81-86

⁸ BOUQUET Jean-Jacques, *Histoire de la Suisse (6^{ème} édition mise à jour)*, pp.106-107

⁹ *Ibidem*, pp.106-107

¹⁰ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.141

¹¹ *Ibidem*, pp.139-140

¹² Les exportations vers l'Allemagne représentent environ un sixième des exportations totales ; entre 20% et 22% des importations suisses sont allemandes. La France arrive en deuxième position.

¹³ BOURGEOIS Daniel II, *Business helvétique et troisième Reich*, pp.45-47

bancaire allemande de 1931¹⁴ et toute marche arrière est rendue impossible par la réglementation du gouvernement allemand sur le contrôle des devises qui empêche le transfert de reichsmarks en Suisse en fixant la valeur de la devise et en accordant le monopole sur la circulation à la Reichsbank.¹⁵

La grande dépendance économique au commerce mondial est l'une des causes principales de la crise helvétique. Cette interpénétration économique concerne plusieurs domaines, des banques à l'énergie en passant par l'industrie d'exportation. Jusqu'en 1930, les grandes banques usent de leur influence pour parachever l'insertion de la Suisse au cœur du système international. Les accords et les relations qui lient la place financière helvétique à l'étranger atteignent en 1930 un volume¹⁶ et une complexité tels que les banques sont les premières victimes suisses de la crise. Les banques accusent alors une perte globale de 7% de la somme totale de leurs bilans. De petites institutions, ainsi que trois grands établissements font faillite, d'autres doivent être assainis avec l'aide de la Confédération. Quant à l'exportation suisse, elle est frappée de plein fouet par la nouvelle politique économique de la Confédération, notamment par la hausse massive des taxes douanières.¹⁷ Egalement très dépendante de l'énergie étrangère, la Suisse optimise à cette période ses ressources hydroélectriques. L'énergie ainsi obtenue est utilisée dans l'électrification quasi-totale du réseau de chemin de fer. Ce procédé contribue à améliorer l'autonomie énergétique de la Suisse.¹⁸

1.2. Contexte politique

La politique extérieure et la diplomatie des années 1930

La politique extérieure de la Suisse des années 1930 est marquée, sinon définie, par l'empreinte de Giuseppe Motta, Conseiller fédéral catholique-conservateur tessinois, qui accède en 1920 à la fonction de chef du Département politique fédéral (ministre des Affaires étrangères), poste qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1940. Il est favorable dans un premier temps à la Société des Nations, mû par des idées internationalistes et d'idéalisme démocratique, avant de s'en éloigner et d'œuvrer pour un retour à la neutralité intégrale. Subissant les attaques de la droite comme de la gauche, ainsi que les pressions du Reich ou de Mussolini, il reste fidèle aux principes de la neutralité, et néanmoins assez favorable à l'Axe (plus particulièrement à l'Italie) durant la période de l'avant-guerre.¹⁹

Dans les années 1930, les rapports de la Suisse avec son voisin du Sud sont caractérisés par une amitié, à toute épreuve et déplacée, pour la dictature fasciste qu'est alors l'Italie. Pourtant, Mussolini a montré la couleur avant même son accession au pouvoir : en 1921, le *Duce*, qui n'est alors qu'un député fasciste au Parlement italien, suscite pour la première fois la colère de la Suisse, déjà inquiète d'une certaine montée du nationalisme italien mais ayant entretenu avec son voisin de très bons rapports depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Il déclare en effet que l'unité italienne ne sera jamais complète sans l'annexion du

¹⁴ Crise alors inévitable, malgré des crédits massifs accordés par les banques centrales à l'Allemagne, ainsi que deux moratoires internationaux qui interrompent pour un an le paiement par l'Allemagne des réparations de guerre, de même que les dettes étrangères à court terme pour six mois.

¹⁵ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.59-63

¹⁶ Chaque année jusqu'à 1930, un demi-milliard de francs partent à l'étranger.

¹⁷ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, pp.139-142

¹⁸ BOUQUET Jean-Jacques, *op. cit.*, pp.106-107

¹⁹ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.227

& BONJOUR Edgar, *La Neutralité suisse : Synthèse de son histoire*, p.84

Tessin au royaume. Dès son arrivée au pouvoir en 1922, il multiplie les déclarations amicales sur fond d'incidents fascistes (litiges frontaliers, interdiction de journaux suisses, soutien d'organisations fascistes en Suisse, déclarations sur l'« italianité du Tessin »).²⁰ Motta, de son côté, a toujours été très amical avec Mussolini, et ce malgré les déclarations agressives de ce dernier et les multiples incidents diplomatiques. Bien qu'il ait toujours œuvré dans l'intérêt de la Suisse, sa politique souvent méconnue du peuple, de même que sa proximité avec le *Duce* ont souvent été l'objet de méfiance de la part de la gauche et de la droite libérale.²¹

La réaction à adopter face à l'invasion par Mussolini de l'Abyssinie (l'actuelle Ethiopie) représente sans nul doute le plus grand casse-tête de l'avant-guerre pour la diplomatie suisse. Motta prend en effet à cœur de ne pas détruire l'amitié de longue date entre l'Italie et la Suisse. Un dilemme s'ouvre : comment agir pour ne pas fâcher un puissant voisin et ami, respecter les décisions de la Société des Nations²² et rester fidèle à la tradition de neutralité, principe fondamental de la politique extérieure suisse ? La Suisse est juridiquement tenue d'appliquer le blocus décrété par la SDN contre l'Italie, par solidarité envers cette organisation dont elle fait partie et qui, installée sur sol suisse défend les mêmes principes que la Constitution fédérale. En outre, son statut de neutralité différentielle ne la dispense que des sanctions militaires, et non des mesures économiques. Pour concilier tous ces aspects, la Suisse décide de participer uniquement à l'interdiction de l'exportation d'armes par solidarité envers la SDN²³ et impose cette décision aux deux belligérants, respectant ainsi le principe de neutralité cher aux Suisses. L'Italie n'est pas entièrement satisfaite du comportement de la Suisse et aurait préféré un refus total des sanctions. Mussolini menace même la Suisse de ne plus reconnaître sa neutralité. Le Conseil fédéral met alors fin aux sanctions de la SDN fin 1936, les considérant désormais inappropriées. A la même période, Motta fait reconnaître par le Conseil fédéral la colonie italienne d'Abyssinie, geste salué par les presses italienne et allemande, mais décrié par la SDN, et même violemment par le peuple et le Parlement suisses. De plus, il reste aveugle devant le double jeu de Mussolini, qui envisage très sérieusement jusqu'à la guerre une annexion du Tessin.²⁴

L'attitude de Giuseppe Motta à l'égard du régime du nouveau chancelier Adolf Hitler, arrivé au pouvoir le 30 janvier 1933, se montre bien moins chaleureuse et amicale, et se borne à un diplomatique « intérêt compréhensif ».²⁵ Les relations germano-suisses de l'avant-guerre sont tendues et soumises à de multiples pressions, et de nombreux litiges relativement importants rendent impossibles des relations plus sereines. Une question demeure ouverte dès l'accession d'Hitler au pouvoir : le *Führer* a-t-il l'intention de respecter la neutralité de la Suisse ? Dès 1933, Motta est assuré de ce respect par le nouveau régime. *De jure*, en tout cas ²⁶ : « En Allemagne, nul être sensé ne songe à mettre en danger l'existence de la Confédération suisse ».²⁷ Dans les faits, l'interdiction de journaux suisses en

²⁰ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.97

²¹ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.148

²² A savoir appliquer des sanctions économiques à l'encontre de Mussolini telles que l'interdiction de l'exportation d'armes, le boycott des marchandises italiennes, et la rupture des relations commerciales.

²³ Elle refuse cependant de respecter les autres sanctions de la SDN afin de ménager les relations diplomatiques et éviter les représailles

²⁴ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.98-101

²⁵ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.149

²⁶ BOURGEOIS Daniel I, *Le Troisième Reich et la Suisse, 1933-1941*, pp.49-50

²⁷ Konstantin Von Neurath, ministre du Reich des Affaires étrangères, Genève le 26 septembre 1933. (*Ibidem*, p.50)

Allemagne et des violations de frontières imposent la méfiance à la Confédération. Les propos de dignitaires nazis ne suffisent plus à calmer les esprits. Lorsqu'une déclaration officielle de respect de la neutralité suisse est exigée d'Hitler afin de garantir l'inviolabilité du territoire helvétique, le Reich réplique alors par l'évocation du problème d'une presse suisse peu favorable à la nouvelle Allemagne.²⁸

L'opinion publique suisse relayée par la presse ne plaît en effet pas au Reich, qui aimerait voir une extension de la neutralité de l'Etat à une neutralité d'opinion individuelle, tout en qualifiant paradoxalement la neutralité « de tare morale, de sénilité, de décadence ».²⁹ Le Conseil fédéral intervient rapidement en mars 1934 afin de réduire la liberté de la presse, mais c'est davantage l'autocensure engendrée par ces mesures que la censure effective qui modère la virulence des critiques de la presse suisse.³⁰ Ces dernières, dommageables pour les relations diplomatiques, mécontentent également certains milieux d'affaires helvétiques, qui réagissent en octobre 1938 au moyen d'une pétition signée par des hommes d'affaires et des entrepreneurs suisses installés en Allemagne. Ceux-ci demandent alors à la Confédération d'intervenir contre la critique de la presse suisse à l'égard du Reich afin de maintenir de bonnes relations avec lui.³¹ A la même période, Motta est forcé de s'exprimer sur la presse, afin de clarifier les positions officielles de la Confédération sur la presse et la liberté d'opinion face à l'Allemagne :

« Nous rejetons la doctrine qui prétend confondre la neutralité de l'Etat et la neutralité de chaque individu. En principe, seul l'Etat est neutre ; il le demeurera toujours avec fermeté ; le citoyen reste libre dans ses conceptions et dans son jugement ; la critique objective lui est toujours permise ; nous demandons de lui qu'il se soumette, dans l'intérêt de l'Etat, à une discipline volontaire dans la manière dont il exprime ses idées. »³²

Cette opinion défavorable et cette méfiance généralisée à l'égard de l'Allemagne exprimées dans la presse helvétique ont de multiples raisons : on trouve, entre autres, le totalitarisme du régime, son boycottage des Juifs, sa politique financière brutale ou son réarmement secret très important parmi les motifs les plus fréquemment avancés. De plus, de multiples ingérences allemandes et le non-respect d'Hitler à l'égard du droit international malmènent les relations entre les deux pays de 1933 à 1939. Le *Führer* tient des propos à la gloire du *deutsches Volkstum* (l'ethnie allemande) sur la Suisse allemande similaires à ceux qu'avait tenus le *Duce* sur le Tessin. De nombreux conflits augmentent encore la tension : l'enlèvement d'un journaliste à Bâle organisé par la Gestapo,³³ l'assassinat du chef de la centrale nationale-socialiste en Suisse³⁴ ou encore une propagande violente et agressive en Suisse.³⁵

²⁸ *Ibidem*, p.50-52

²⁹ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.95 et p.89

³⁰ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.149

³¹ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.57

³² BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.95

³³ Berthold Salomon, un journaliste émigré allemand bien renseigné sur le réarmement secret du Reich, fut attiré de Strasbourg à Bâle, puis conduit de force de la Suisse à l'Allemagne en mars 1935.

³⁴ Wilhelm Gustloff, assassiné à Davos le 5 février 1936 par un jeune juif d'origine yougoslave étudiant à Berne.

³⁵ *Ibidem*, p.88-92 et 95

Entre temps, l'ancien conseiller fédéral Schulthess³⁶ parvient à calmer les inquiétudes quant au respect de l'indépendance helvétique par l'Allemagne en obtenant enfin un entretien privé avec le *Führer* le 23 février 1937, après de nombreuses tentatives infructueuses de la diplomatie officielle. Hitler lui confirme alors la position du Reich : « En tout temps et quoi qu'il arrive, nous respecterons la neutralité suisse ».³⁷

Dès janvier 1938, la Suisse cherche à quitter son statut de neutralité différentielle³⁸ au profit d'un statut de neutralité intégrale,³⁹ qui implique en théorie la sortie de la Suisse de la SDN, alors bafouée et affaiblie. Cette volonté est motivée par plusieurs facteurs, à la fois extérieurs et intérieurs. Les pressions de l'Allemagne et de l'Italie, déjà sorties de la SDN, s'intensifient afin que la Suisse fasse de même (particulièrement après la crise de la guerre d'Abysinie) et des pressions internes visant un isolationnisme toujours plus important apparaissent également.⁴⁰ Le but de cette modification consiste à s'affranchir de « tout engagement international restreignant la neutralité ou la rendant sujette à caution ».⁴¹ La réussite de la Suisse est d'être parvenue à un retour à la neutralité intégrale sans pour autant démissionner formellement de la SDN. Elle ne se met ainsi personne à dos, s'attire les bonnes grâces des dictateurs et effectue un « réajustement diplomatique conforme (à son) comportement général sur la scène internationale ».⁴² La diplomatie reste toutefois ambiguë, avec pour objectif d'éviter tout engagement formel du pays, tant avec les Alliés qu'avec l'Axe, ce qui peut être considéré comme une politique de neutralité.⁴³

Tensions internes

Dans les années 1930 apparaissent les fronts d'extrême-droite, dont la popularité reste toutefois limitée. *A contrario*, l'anticommunisme est très prononcé et généralisé en Suisse, qui n'entretient pas de rapports amicaux avec l'URSS.⁴⁴ Si ces mouvements extrémistes et fascistes trouvent leur base sociale grâce à la crise économique mondiale, ils ne sont pas moins antérieurs à cette période⁴⁵ et restent avant tout des groupes régionaux, sans assise au niveau national (malgré une tentative vaine en 1935). Les idéologies de ces groupements sont relativement floues et diverses, mais il en ressort une dénonciation du système suisse ainsi qu'une sympathie pour les gouvernements autoritaires.⁴⁶ Les fronts promettent un rétablissement spectaculaire de la situation en pleine crise économique, pour toutes les conditions sociales : la fin de la lutte des classes pour les patrons, la protection étatique de l'agriculture pour les paysans et, surtout, la garantie d'un travail pour tous. En luttant contre la situation de l'époque, ils suscitent des pensées anticapitalistes, antimarxistes, antilibérales

³⁶ Edmund Schulthess, conseiller fédéral et ministre suisse de l'Economie jusqu'en 1935.

³⁷ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.56

³⁸ Statut obtenu par la Suisse de la SDN en 1920 qui libère la Suisse de l'obligation de participer à des sanctions de type militaire, tout en l'astreignant à la participation aux sanctions économiques. (*Ibidem*, p.227)

³⁹ Statut obtenu par la Suisse de la SDN en 1938 qui la libère de toute obligation de participer à des sanctions de la SDN, lui conférant une liberté totale dans ses relations diplomatiques et économiques extérieures. (*Ibidem*, p.227)

⁴⁰ KREIS Georg, *La Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale : ses réponses aux défis de l'époque*, p. 17-18

⁴¹ RINGS Werner, *op. cit.*, p.147

⁴² JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.150

⁴³ *Ibidem*, p.151

⁴⁴ BOUQUET Jean-Jacques, *op.cit.*, p.105-106

⁴⁵ On situe leurs racines dans l'après-guerre, période qui voit l'apparition de milices bourgeoises et d'autres groupuscules qui influenceront sur la politique des années 1930.

⁴⁶ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.142-145

et antidémocratiques. En cela, ils obtiennent un succès démagogique important mais bref :⁴⁷ après un vif essor en 1933, le fascisme suisse est déjà sur le déclin en 1935. Le fédéralisme du pays, les morcellements des mouvements et les rivalités entre leaders tendent à expliquer leur faible popularité. Les fronts persisteront cependant jusqu'à la victoire définitive des Alliés.⁴⁸

Face aux activités nazies en Suisse, on peut parler de « retenue » des autorités suisses.⁴⁹ La section du parti national-socialiste en Suisse, pourtant interdite en 1936 suite à l'assassinat de son chef Wilhelm Gustloff, est vite remplacée par d'autres groupuscules que le Conseil fédéral ne dissoudra qu'en mai 1945. Malgré une propagande agressive et des actes violents perpétrés par le Reich sur sol helvétique, tels que l'enlèvement du journaliste Jacob organisé par la Gestapo à Bâle, Motta use dans ses déclarations au Reich de « formules si diplomatiques qu'elles (sont) comprises comme des félicitations ».⁵⁰ Le Reich déploie en Suisse une propagande importante et violente, pour laquelle il dispose de moyens conséquents⁵¹ et d'une centrale nationale-socialiste à Davos. L'assassinat de Gustloff sera même utilisé à des fins de propagande avec pour objectif de « faire pression sur l'opinion suisse, le Conseil fédéral et le Tribunal cantonal des Grisons (et de) rassembler le peuple allemand derrière un martyr ».⁵² Comme l'affirmait Hitler dans *Mein Kampf*, « avant d'attaquer un pays par les armes, on doit le démoraliser par une propagande révolutionnaire (...) et, par un chantage croissant, le rendre prêt à capituler ».⁵³

1.3. Contexte militaire

Une économie de guerre « salvatrice »

En 1936 déjà, le Conseil fédéral reçoit l'autorisation de l'Assemblée fédérale pour passer à l'économie dite de guerre et publie un arrêté fédéral lui permettant la prise de mesures économiques d'urgence.⁵⁴ En janvier 1937 est fondé un Office de l'économie de guerre au Département de l'économie publique dans le but d'assurer l'acquisition du nouveau matériel de guerre pour l'armée restructurée ainsi que les réserves et l'approvisionnement en cas de conflit.⁵⁵ Puis, en mars 1938, le Conseil fédéral prend les dispositions nécessaires pour organiser et coordonner cette économie de guerre.⁵⁶ Celle-ci aide le pays à sortir définitivement de la crise économique et politique : petit à petit, les discordes internes s'effacent pour unir le pays et le préparer tout entier à la guerre qui s'annonce : le parti socialiste se rallie à la défense nationale et une Paix du travail, qui interdit les grèves notamment, est conclue en 1937.⁵⁷

Dès 1936, l'armement engendre pour la Suisse d'immenses coûts qui ne cesseront d'augmenter jusqu'à la période 1940-1944. La moitié des dépenses fédérales de 1936 est

⁴⁷ RINGS Werner, *op. cit.*, p.86-88

⁴⁸ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.147

⁴⁹ *Ibidem*, p.149

⁵⁰ Notamment après l'*Anschluss* de l'Autriche par le Reich en 1938. *Ibidem*, p.149-150

⁵¹ Le Reich dispose d'un ministère entier pour sa propagande (*Reichsministerium für Volksaufklärung und Propaganda*). Dirigé par Goebbels, il édite de nombreuses publications à l'imprimerie officielle de la NSDAP (*Nationalsozialistische deutsche Arbeiterpartei*, parti politique d'Adolf Hitler) à Munich.

⁵² GILLABERT Matthieu, *La propagande nazie en Suisse*, p.55-60

⁵³ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.95

⁵⁴ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, p.83

⁵⁵ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, pp.151-152 et 155

⁵⁶ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.83-84

⁵⁷ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, pp.151-152

consacrée à l'armement. De plus, en tant que pays neutre, la Confédération n'a pas le droit d'exporter du matériel de guerre à des Etats belligérants.⁵⁸ Quant à l'industrie d'armement privée, elle est soumise au contrôle de la Confédération. Cette interdiction est toutefois abrogée en septembre 1939 pour des raisons économiques, financières et sociales,⁵⁹ mais l'exportation reste soumise à certaines conditions, dont la principale stipule que le marché et l'armée suisses sont prioritaires.⁶⁰

Un retard militaire à l'aube de la guerre

La situation difficile de l'armée suisse dans la deuxième partie des années 1930 est une conséquence de la politique militaire menée dans les années 1920, marquée par une stagnation, un désinvestissement, ainsi qu'une absence de réformes, occasionnant un retard difficile à rattraper. L'absence de menaces à cette période, un appui politique dispersé et des difficultés financières en sont les principales causes. Le réarmement progressif dès 1933 se révèle trop tardif pour combler les lacunes accumulées dans les années 1920 et le temps manque pour les décisions politiques toujours trop lentes.⁶¹ Les obstacles à la restructuration de l'armée doivent ensuite être surmontés dans un contexte difficile. Les résistances politiques sont nombreuses, dont celles du parti socialiste suisse (PSS), fermement opposé à l'armée jusqu'en 1936, date à laquelle il décide officiellement de « se placer en principe sur le terrain de la défense nationale militaire ». ⁶² De plus, l'argent fait défaut en période de crise économique. Si l'on ajoute encore à cela le retard accumulé depuis la Première Guerre en matière de stratégie et de logistique, on peut imaginer l'ampleur du travail à accomplir en si peu de temps. Le Conseil fédéral fait néanmoins de son mieux et peut, grâce à un budget conséquent au sortir de la crise, acquérir le minimum.⁶³

En 1939, les manques sont néanmoins flagrants : peu d'armes lourdes, vingt-neuf chars uniquement, des pièces d'artillerie datant de la Première Guerre que l'on ne peut déplacer qu'à l'aide de chevaux, un faible degré de motorisation, trois unités d'aviation aptes au combat sur les vingt-et-une au total et, finalement, une faible défense antichar et antiaérienne. En plus du matériel de guerre à proprement parler, le manque de prévoyance se fait également sentir quant aux réserves de matières premières et auxiliaires, autant de biens qu'il faudra acquérir au prix fort dans les premiers temps de la guerre.⁶⁴ Le jour de la première mobilisation générale, il n'y a ni carburant ni pièces de rechange, et l'on manque, parmi d'autres choses, de munitions et de matériel sanitaire. La Suisse et son armée ne sont donc pas prêtes à affronter le défi qui se présente à elles : faire respecter la neutralité armée.⁶⁵

⁵⁸ Conformément à la V^{ème} Convention de la Haye de 1907.

⁵⁹ Le matériel de guerre peut en effet s'apprécier comme moyen de pression ou de négociation. Cette industrie permet également de lutter contre le chômage.

⁶⁰ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.85-86

⁶¹ STREIT Pierre, *Histoire militaire suisse*, pp.113-114

⁶² BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.122

⁶³ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.156-159

⁶⁴ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.82-83

⁶⁵ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.153-156

2. La Suisse pendant la guerre

2.1. Neutralité économique

Une économie de guerre et un commerce extérieur crucial

La caractéristique principale de l'économie de guerre suisse de la Deuxième Guerre mondiale reste sans aucun doute l'importante réglementation et régulation de tout secteur de l'économie du pays. L'Office (ou Centrale) de l'économie de guerre est lui-même composé de plusieurs offices aux tâches bien précises : office de guerre pour l'assistance, pour l'alimentation, pour l'industrie et le travail, ou de contrôle des prix notamment. Cette organisation offre à l'Etat une surveillance et un contrôle efficaces de tous les aspects de l'économie du pays. Tout est optimisé, de l'alimentation à l'utilisation de matières premières en passant par le recyclage.⁶⁶ La Suisse adopte dans le cadre de son économie de guerre une série de mesures visant à une autarcie toujours plus grande : le plan Wahlen. La surface cultivée double grâce à la modification du territoire (défrichage et assèchement de marais entre autres), un service obligatoire de travail à la campagne est instauré, les produits alimentaires sont rationnés et les prix contrôlés.⁶⁷ Dans ce contexte, le Conseil fédéral instaure également des mesures économiques et sociales, visant à protéger les contrats de travail et les baux des soldats, ainsi qu'à leur offrir des indemnités afin de conserver leur pouvoir d'achat et assurer le marché intérieur.⁶⁸

La particularité de l'économie de guerre suisse consiste en un système de milice similaire à celui de l'armée. Celui-ci permet d'employer dans l'administration les meilleurs spécialistes de l'industrie privée, et ainsi de diminuer le caractère étatisé de l'économie, tout en limitant l'inévitable augmentation des fonctionnaires.⁶⁹ De plus, la situation favorable du pays au début de la guerre aide à freiner le départ de personnes hautement qualifiées vers l'étranger.⁷⁰

Le commerce extérieur reste néanmoins vital, puisqu'il couvre 20% du produit national brut. Comme dans les années 1930, l'économie suisse se montre fortement dépendante de l'étranger. En effet, ses importations, plus importantes que ses exportations, ne peuvent être payées que grâce à la vente de services à l'étranger, aux revenus des capitaux placés à l'étranger, ou encore aux capitaux étrangers attirés sur sol helvétique. Les pays en affaires avec la Suisse à l'aube de la guerre sont nombreux, divers et plus ou moins de même importance :⁷¹ tout en dépendant de l'étranger, le pays n'accuse alors pas de dépendance à l'égard d'un pays en particulier.⁷²

Dès le début de la guerre, la situation est radicalement modifiée : les Alliés instaurent des mesures de blocus qu'ils imposent également aux Etats neutres européens sans se soucier de leur statut, pour « limiter le trafic neutre, et ainsi l'afflux de marchandise vers

⁶⁶ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.54-55

⁶⁷ BOUQUET Jean-Jacques, *op. cit.*, pp.111-112

⁶⁸ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.158

Ces mesures perdureront après la guerre pour poser les bases de l'Etat social suisse.

⁶⁹ On passe malgré tout de 221 personnes en 1939 à 3285 en 1944.

⁷⁰ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.54-55

⁷¹ En 1937-38. Origine des importations : Allemagne (23%), France (15%), Italie (7%), Grande-Bretagne (7%), Etats-Unis (7%). Destination des exportations : Allemagne (15%), France (10%), Grande-Bretagne (11%), Etats-Unis (8%).

⁷² MARGUERAT Philippe I, *La Suisse face au III^e Reich : réduit national et dissuasion économique, 1940-1945*, pp.86-89

l'Allemagne ». ⁷³ La Suisse négocie un accord avec les Alliés au sujet du blocus jusqu'en avril 1940. ⁷⁴ Ce dernier limite également drastiquement les importations de la Suisse en provenance d'outre-mer. En juin 1940 intervient le contre-blocus de l'Axe, qui encercle désormais totalement le territoire helvétique. Celui-ci rend très difficiles les exportations vers les pays Alliés. C'est à ce moment que, écrasé par ces blocus de part et d'autre, le commerce extérieur suisse se tourne par nécessité vers l'Allemagne. ⁷⁵ La Suisse est alors « intégrée *de facto* à l'espace économique allemand, mais, *de jure*, (elle) parvient à éviter les engagements formels ». ⁷⁶ Elle poursuit donc ses affaires avec l'Axe et avec les Alliés, s'efforçant tant bien que mal de respecter la neutralité.

Négoce d'or et franc suisse, grandes forces de la place financière suisse

La question du commerce de l'or, dont la place financière helvétique est une plaque tournante durant la Seconde Guerre mondiale, demeure l'un des points les plus sensibles de l'économie suisse de cette période. En effet, on sait que, pendant la guerre, 79% de l'or vendu à l'étranger par la Reichsbank transite ou est stocké par la Banque Nationale Suisse (BNS), sans compter les grandes quantités d'or achetées à la banque centrale du Reich par des banques d'affaires privées jusqu'à fin 1942. ⁷⁷ Mais l'or allemand n'est pas le seul à passer en Suisse : les Alliés (Grande-Bretagne et Etats-Unis), ainsi que les pays neutres européens (Espagne et Portugal) vendent également leur métal jaune en Suisse.

La vente d'or allemand est effectuée par le Reich pour pouvoir obtenir des devises. Celles-ci sont une nécessité pour l'Allemagne, qui s'en sert pour acheter des marchandises stratégiques et les matières premières nécessaires à la guerre, même auprès de ses alliés. Cependant, presque tous les pays, qu'ils soient Alliés ou neutres à l'image de la Suède et du Portugal, refusent l'or allemand, et la Suisse reste donc seule à effectuer les transactions sur l'or et les devises que demande le Reich. ⁷⁸ En effet, l'or allemand est compromettant (on le sait depuis 1941), car il provient en grande partie du pillage des réserves des banques centrales des pays conquis par le Reich ou des expropriations juives. ⁷⁹

Dès lors, il est légitime de se demander pourquoi la BNS accepte l'or allemand tout en sachant pertinemment que son origine est illicite. La mission monétaire de la BNS lui impose de réguler le cours du franc, et l'une des méthodes dont la banque dispose est la technique dite de « fonds d'égalisation des changes, qui consiste à vendre ou à acheter de l'or – ou des devises – de manière à maintenir à un niveau déterminé la monnaie nationale ». ⁸⁰ Elle doit également continuer à fournir au Reich les devises et les francs suisses qu'il demande. En effet, la monnaie helvétique est intéressante pour tous les Etats, car elle devient le principal moyen de paiement international dès 1940-1941, et cela grâce à ses qualités objectives : sa stabilité externe, sa convertibilité, l'absence de contrôle suisse des changes et sa faible inflation. Pour parer toute invasion, la Suisse va se servir du franc suisse, à l'instar du négoce d'or, comme élément de pression et de dissuasion sur le Reich, et comme instrument de sa

⁷³ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, p.94

⁷⁴ Cf. plus loin : *Négociations avec les Alliés. Ibidem.*, pp.90-94

⁷⁵ MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, pp.89-90

⁷⁶ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.161

⁷⁷ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.78-79

⁷⁸ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.161

⁷⁹ La BNS ignore cependant l'origine de l'or en provenance des camps de concentration (bijoux et or dentaire). La Suisse achète sans le savoir pour 0,6 million de francs de cet or durant la guerre.

KREIS Georg, *op. cit.*, pp.78-79

⁸⁰ MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, p.118

politique de neutralité. L'Allemagne a besoin des services que lui rend la place financière helvétique, et du franc comme monnaie internationale. Or, ce dernier ne peut jouer son rôle que si la Suisse garde sa souveraineté.⁸¹

Les Alliés procèdent de même à la vente de leur or à la Suisse. Leurs motivations sont sensiblement identiques à celles du Reich : ils vendent leur or (ou leurs devises) à la BNS afin d'obtenir des francs suisses. L'or et les devises achetés aux Alliés restent néanmoins bloqués à l'étranger et inaccessibles pour la Suisse.⁸² De nombreux pays neutres et non-belligérants commercent également entre eux en francs suisses et cherchent à en obtenir. Des problèmes nouveaux apparaissent : les demandes importantes de francs suisses obligent la BNS à intervenir pour régler les problèmes conjoncturels et monétaires ; le manque d'or et de liquidités, dû au fait que la Suisse a placé en 1939 et 1940 une grande partie de son encaisse en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis où ils sont retenus, met la BNS en danger.⁸³ Celle-ci modifie alors sa stratégie dès fin 1941, notamment en achetant directement l'or de la Reichsbank.⁸⁴

Le Reich, premier partenaire de la Suisse

A l'aube de la guerre, la Suisse n'est pas réellement dépendante de son commerce avec le Reich, mais celui-ci reste tout de même considérable et majoritaire, notamment en ce qui concerne les matières premières comme le charbon, le fer et l'acier. La situation de la Suisse deviendra plus délicate en temps de guerre, et les Allemands feront du charbon leur « arme économique par excellence ».⁸⁵ Quant à l'Allemagne de 1939, elle n'est pas dépendante de la Suisse en matière d'armement, et ne lui réclame la parité avec les Alliés (en mai 1940), puis le monopole de ses ventes d'armement (en juin 1940), qu'afin de soustraire ce matériel à ses ennemis, sans qu'il lui soit pour autant nécessaire. Cependant, elle s'intéresse à la production helvétique de certaines machines de fabrication d'armement, d'instruments de mesure, de chronomètres, ainsi que d'autres outils de précision. Le réseau ferroviaire à travers les Alpes suisses, dont la destruction est prévue en cas d'invasion, revêt également une importance capitale pour l'économie de l'Axe, tout comme le franc suisse dans ses règlements internationaux. L'intérêt du Reich passe donc aussi par le commerce avec la Suisse.⁸⁶

En septembre 1939 déjà, l'Allemagne envoie à Berne une délégation pour négocier les modalités de son futur commerce avec la Suisse. Devant sa faible coopération, le Reich cesse les livraisons de charbon vers celle-ci afin qu'elle abandonne sa neutralité économique et s'aligne derrière lui. S'ensuivent alors d'importantes négociations jusqu'au 9 août 1940, qui aboutissent à la fin de l'embargo sur le charbon et à la reprise d'un commerce extérieur relativement convenable pour la Suisse. Celui-ci, réglé par de nouveaux accords de *clearing*⁸⁷ ainsi qu'un système de laissez-passer pour les exportations et importations suisses, s'adapte

⁸¹ MARGUERAT Philippe II, *L'économie suisse entre l'Axe et les alliés, 1939-1945*, pp.72-73

⁸² *Ibidem*, p.72

⁸³ La Suisse règle en effet en or les importations en provenance de certains pays (Roumanie, Hongrie, Portugal, Turquie) ainsi que ses crédits à destination de l'Espagne. De plus, des raisons économiques et légales obligent la BNS à disposer de suffisamment de réserves d'or.

⁸⁴ MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, pp.121-127

⁸⁵ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.68

⁸⁶ *Ibidem.*, pp.68-69

⁸⁷ Ces accords bilatéraux permettent à deux pays de fixer préalablement un montant d'échanges entre eux (exportations et importations de marchandises, de capitaux, de services) pour une année, afin d'observer une égalité complète des transactions de part et d'autre. Les pays concernés évitent ainsi, grâce au double système fermé, d'avoir à changer des devises. (MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, p.88)

à l'évolution de la situation.⁸⁸ En effet, la conjoncture change radicalement pour l'îlot helvétique : il se retrouve entièrement cerné par les puissances de l'Axe dès juin 1940. Ses exportations de matériel stratégique vers les Alliés sont strictement contrôlées au moyen d'autorisations délivrées par l'Axe, et le contre-blocus instauré par Berlin menace de l'étrangler. La Suisse n'a plus d'autre choix que de se tourner vers la puissance qui détient désormais une grande partie des ressources européennes et qui peut absorber les exportations interdites aux Alliés : le Reich. On observe alors « une dépendance prononcée de la Suisse à l'égard de l'Axe, » que ce dernier met à profit afin d'obtenir ce dont il a besoin de l'économie et l'industrie helvétiques.⁸⁹

En 1941 et 1942, l'Allemagne augmente sa pression économique, réclamant des montants d'échanges (de *clearing*) toujours plus élevés.⁹⁰ Les négociations se prolongent, la Confédération obtient un assouplissement du contre-blocus et réussit ainsi à conserver une faible neutralité économique. L'Allemagne abuse cependant de sa position de supériorité et rompt parfois les accords avec de nouvelles exigences, comme la diminution des livraisons de charbon et de fer par exemple. Dès 1943, l'impérialisme allemand faiblit et la Suisse profite des défaites du Reich pour rétablir un équilibre de ses exportations entre l'Axe et les Alliés, rendu plus aisé par le retrait des troupes allemandes de la France voisine fin août 1944.⁹¹ Les échanges commerciaux germano-suisses diminuent ensuite jusqu'à la fin de la guerre, l'Allemagne n'étant plus en mesure de remplir ses accords de *clearing*, et Berne refuse, malgré les pressions des Alliés, de rompre purement et simplement toute négociation commerciale avec Berlin, se justifiant par le principe de neutralité.⁹² Les livraisons de matériel de guerre vers le Reich sont toutefois supprimées en octobre 1944, puis c'est au tour des relations commerciales d'être officiellement interrompues le 28 février 1945, bien que des transactions officieuses sur l'or subsistent jusqu'à la toute fin de la guerre.⁹³

Négociations avec les Alliés

Le blocus des Alliés intervient dès le début de la guerre et menace la neutralité économique de la Suisse à deux niveaux : les exportations helvétiques à destination de l'Axe et les importations en provenance des Alliés. Ceux-ci exigent en effet que les Etats neutres reçoivent des matières premières non pas afin de les revendre une fois transformées à l'Axe, mais pour les utiliser dans leur propre intérêt. De plus, ils se soucient de moins en moins du sort des neutres, et les somment de les aider dans leur lutte en affirmant : « Ce n'est pas seulement notre guerre, c'est aussi la vôtre, et voilà pourquoi vous devez accepter votre part de privations. »⁹⁴

Les principaux objectifs des négociations de la Confédération avec la France et la Grande-Bretagne consistent alors à leur faire comprendre la nécessité de ses exportations vers l'Allemagne, ainsi qu'à maintenir à un niveau stable le négoce avec les Alliés. Après de longs pourparlers, la Suisse parvient à conclure le *War Trade Agreement* (25 avril 1940),⁹⁵ qui règle

⁸⁸ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.196-199 (date de l'accord : p.202)

⁸⁹ MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, pp.89-91

⁹⁰ Selon les estimations, 60% de l'industrie d'armement, 50% de l'industrie optique et 40% de l'industrie des machines travaillent pour le Reich à cette période. (JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.161)

⁹¹ Date : JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.166

⁹² BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.197-200

⁹³ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, pp.166-167

⁹⁴ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.201

⁹⁵ Date : REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, p.93

avec les puissances occidentales plusieurs aspects de ses relations commerciales. Il lui permet notamment d'exporter vers l'Allemagne les produits du sol « dans les limites de contingents suffisants » et les produits finis « dans la limite des courants normaux ».⁹⁶ De plus, la Suisse dispose désormais de « certificats de garantie » pour assurer la non-exportation des produits destinés à son propre usage.⁹⁷ Les Alliés mettent également à profit ces négociations avec la Suisse afin d'obtenir des délais précis et des garanties pour leurs commandes d'armement à l'industrie helvétique. En effet, la France et la Grande-Bretagne n'acceptent pas que les besoins de la défense suisse passent en priorité pour les ventes de matériel stratégique, sans compter le fait que, dès février 1940, la Confédération a un droit de regard et de veto sur celles-ci. Les Alliés font donc de leurs livraisons d'armes une condition des accords sur le blocus, que la Suisse doit ratifier.⁹⁸

Malgré ses négociations avec le Reich pour maintenir son commerce avec les Alliés, la Suisse, contrainte de se tourner vers l'Allemagne, se voit vivement critiquée pour les accords passés avec elle. La Grande-Bretagne et les autres Alliés renforcent leur blocus contre la Suisse, et vont même jusqu'à couper toute exportation vers celle-ci en juin 1943 pour la forcer à restreindre les privilèges accordés au Reich.⁹⁹ Dès juillet 1944, c'est la question de l'or et des richesses nazis qui est au centre des préoccupations des Alliés, qui envoient une délégation en Suisse en février 1945. Le 8 mars 1945, elle parvient à un accord sur la cessation définitive du commerce helvétique avec l'Allemagne, ainsi que sur la saisie des avoirs privés nazis en Suisse.¹⁰⁰

2.2. Neutralité politique

La diplomatie suisse

Durant la Deuxième Guerre mondiale, la diplomatie suisse se voit confier la délicate mission de « chercher à se faire pardonner par les puissances de l'Axe une docilité qui n'(est) que partielle et à faire comprendre aux Alliés combien cette docilité (est) inévitable ».¹⁰¹ Les services du nouveau ministre du Département politique fédéral, Marcel Pilet-Golaz, sont donc immédiatement confrontés à des difficultés tant importantes qu'inédites. C'est à ce radical vaudois, à ce poste de 1940 à 1944, qu'échoit la lourde responsabilité de diriger la diplomatie en ces temps de crise, à la suite de Giuseppe Motta. Egalement président de la Confédération en 1940, il incarne pour le peuple suisse (qui lui préfère Guisan) le rapprochement des fronts, de l'Allemagne et de l'« ordre nouveau » européen. On lui reproche notamment son discours historique du 25 juin 1940 et la réception des chefs des partis frontistes suisses au Palais fédéral en septembre de la même année.¹⁰²

Les relations diplomatiques italo-suisse, qui avaient bénéficié d'un soin particulier sous la direction de Giuseppe Motta, se tendent au début de la guerre, notamment suite au survol de la Suisse par les avions britanniques partis bombarder l'Italie du Nord, dénoncé dans la presse de la Péninsule. Une Suisse antifasciste, une presse partiale et une neutralité qui n'en est pas une : les critiques et les avertissements fusent. Les journaux suisses sont saisis en Italie et les relations se dégradent fortement. Le ministre de Suisse à Rome, Paul Rüeegg,

⁹⁶ A savoir le niveau d'exportation moyen des années 1937 et 1938.

⁹⁷ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.201-202

⁹⁸ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.115-117

⁹⁹ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.202-204

¹⁰⁰ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.167

¹⁰¹ KREIS Georg, *op. cit.*, p.106

¹⁰² BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.228

n'en déduit pas pour autant, contrairement à son homologue à Berlin, qu'il faut faire des concessions à l'Axe, mais prône plutôt une réciprocité des services. Les relations finissent par s'améliorer à fin 1941 lorsque la Confédération accepte de protéger les intérêts italiens aux Etats-Unis. En échange, le transit ferroviaire de marchandises par l'Italie entre Gênes et la Suisse s'intensifie considérablement.¹⁰³ Rüeeggler doit ensuite être rappelé car il ne plaît plus au *Duce*, mais le régime fasciste chancelle à coups de grèves et de bombardements et finit par tomber en juillet 1943, mettant ainsi fin au régime autoritaire qui nuisait alors aux Suisses d'Italie et qui maintenait une certaine pression quant au sort du Tessin.¹⁰⁴

C'est avec le Reich que les relations s'avèrent les plus tendues. En effet, des signes font penser à une possible invasion de la Suisse dès la défaite de la France en juin 1940. On parle d'attaque simultanée des puissances de l'Axe, d'occupation des voies de communication et des régions industrielles, d'anéantissement de l'armée et de partage du territoire helvétique.¹⁰⁵ Malgré ces menaces, le ministre de Suisse à Berlin de 1938 à 1945, Hans Frölicher, choisit d'appliquer tout au long de son mandat une « politique d'apaisement » à l'égard de l'Allemagne nazie.¹⁰⁶ Ce dernier est dit « honnête homme mais très impressionnable », « diplomate habile » mais « pas particulièrement clairvoyant ». Tenant la défaite des Alliés pour certaine, il pense que l'apaisement passerait par l'adaptation et les concessions. Aussi, la neutralité est pour lui quelque chose dont la Confédération doit se passer, afin d'être plus libre dans sa collaboration avec le Reich. La faiblesse de ce ministre vaut au Département de nombreuses demandes de remplacement, mais Frölicher reste à son poste, car il jouit de la sympathie du régime hitlérien. Dans le même temps, le peuple suisse est globalement hostile aux citoyens allemands installés sur son sol, forçant ainsi le gouvernement à calmer le jeu pour éviter un incident diplomatique dans une situation déjà crispée.¹⁰⁷ Une idée chère à Frölicher est d'ailleurs balayée : un corps de volontaires suisses dans la Wehrmacht afin de combattre le communisme et d'être bien vu du régime d'Hitler.¹⁰⁸

Même si, avec le temps, certains citoyens helvétiques voient d'un bon œil un rapprochement de leur pays avec leur voisin du Nord, les déclarations de Goebbels ne font rien pour améliorer l'opinion des Suisses : seuls les pays qui s'adaptent au « nouveau système », qui reconnaissent la « souveraineté militaire de l'Axe » et qui s'en remettent à lui pour les questions d'économie et de politique extérieure gardent une autonomie politique et culturelle.¹⁰⁹ Le ministre du Reich à Berne, Otto Köcher, tente ensuite d'intervenir en 1942 pour améliorer les relations germano-helvétiques. Il entrevoit la possibilité de se servir de l'affaire de La Charité-sur-Loire¹¹⁰ pour tenter d'éloigner le Général Guisan, compromis dans cette affaire déjà vieille de deux ans, en échange de la « reconnaissance de (la) place (de la Confédération) dans l'Europe nouvelle ». Il s'agit d'« assainir » les rapports diplomatiques entre les deux Etats, mais cette proposition ne parvient jamais aux autorités suisses. En effet, Pilet-Golaz, qui estime alors que l'Allemagne a « perdu la paix », n'est pas prêt à négocier un

¹⁰³ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.139-141

¹⁰⁴ *Ibidem*, pp.169-170

¹⁰⁵ BOURGEOIS Daniel I, *op. cit.*, p.130

¹⁰⁶ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.224

¹⁰⁷ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.137-138

¹⁰⁸ De nombreux Suisses servent alors très activement pour Allemagne : 661 dans la *Schutzstaffel* (SS) en septembre 1944, une centaine dans la *Luftwaffe* et l'armée, sans compter les civils à disposition de la SS en Suisse et en Allemagne estimés à 1500 environ. *Ibidem*, pp.167-168

¹⁰⁹ *Ibidem*, p.167

¹¹⁰ Voir plus loin, le chapitre *Une neutralité bafouée* dans la partie *Neutralité armée*

tel accord, et le peuple globalement hostile aux Allemands à l'accepter. Par la suite, Köcher défend la neutralité suisse jusqu'à faire du pays un « allié potentiel contre une invasion anglo-américaine du continent européen », une opinion peu répandue dans les rangs allemands. Pilet-Golaz affirme cependant n'avoir besoin d'aucune aide pour se défendre contre une éventuelle invasion alliée, parant ainsi toute occupation « préventive » du Reich.¹¹¹

Les relations entretenues avec la Grande-Bretagne sont au départ assez distantes, tant sous l'égide de Motta jusqu'en 1940 que sous celle de Pilet-Golaz par la suite. Une certaine incompréhension règne à Berne à l'égard de cet Allié dont on sous-estime la future résistance et les relations diplomatiques sont refroidies dès le début de la guerre par la violation de l'espace aérien par des avions britanniques. La Confédération dispose néanmoins d'une délégation à Londres qui la tient informée de la politique étrangère, de la stratégie et de la mentalité du monde d'outre-Manche. La presse et le peuple suisses restent globalement favorables à l'Angleterre, tandis que Berne prend finalement conscience de l'importance de la résistance anglaise pour la suite des événements.¹¹² Ce sont principalement les affaires économiques qui dictent les relations helvético-britanniques durant la guerre : les Alliés peinent évidemment à comprendre l'attitude commerciale de la Suisse envers l'Axe et les tensions persistent, suite au blocus notamment. Cependant, le Royaume-Uni se montre davantage bienveillant quant à la neutralité suisse et à son maintien que les autres Alliés. La Confédération accomplit en effet de nombreux services diplomatiques pour celui-ci, tels que la représentation des intérêts britanniques auprès des puissances de l'Axe et de leurs occupations ou le rapatriement de prisonniers de guerre anglais.¹¹³

« La Suisse est de tous les pays neutres, celui qui a le plus grand droit à un traitement spécial. Elle est l'unique pont entre nous et les nations dont nous sommes si effroyablement séparés. Il importe peu qu'elle ait été en mesure de nous accorder les avantages commerciaux que nous attendions ou que, pour assurer son existence, elle ait trop donné à l'Allemagne. Elle a été un Etat démocratique, qui, dans ses montagnes, a lutté pour sa liberté et son indépendance et qui, en dépit de son appartenance ethnique, a pris largement parti pour nous sur le plan moral. »¹¹⁴

Les Etats-Unis, restés neutres jusqu'à l'attaque japonaise sur Pearl Harbour en décembre 1941, comprennent la complexité du statut de neutralité de la Suisse et la chargent de veiller sur leurs intérêts dans tous les pays liés ou soumis à l'Axe européen ou à l'Empire japonais.¹¹⁵ La Confédération joue également son rôle de médiatrice dans les échanges de prisonniers de guerre ou les rapatriements de citoyens américains. Elle effectue donc les mêmes services diplomatiques que pour la Grande-Bretagne. La compréhension affichée par les Etats-Unis à l'égard de la neutralité suisse diminue fortement par la suite. Dans la presse d'outre-Atlantique, la Suisse va jusqu'à être qualifiée de « province allemande » et le gouvernement américain la défend alors, mais estime, à l'instar des autres Alliés, qu'elle se doit de réduire drastiquement son commerce avec le Reich pour que le ravitaillement du

¹¹¹ BOURGEOIS Daniel I, *op. cit.*, pp.224-227

¹¹² BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.142-143

¹¹³ *Ibidem*, pp.172-173

¹¹⁴ Winston Churchill, 3 décembre 1944, *Ibidem*, p.174

¹¹⁵ Ces pays demandent ces mêmes services à la Suisse en ce qui concerne leurs intérêts aux Etats-Unis.

pays puisse continuer à avoir lieu correctement. La situation s'améliore vers la fin de la guerre, alors que la Suisse diminue ses exportations vers l'Allemagne.¹¹⁶

Les relations diplomatiques, ou plutôt l'absence de relations, que la Confédération entretient avec l'URSS sont contraires au bon fonctionnement de sa neutralité. Suite à l'invasion de la Finlande neutre par l'URSS entre 1939 et 1940, toute normalisation des rapports helvético-soviétiques devient impossible et les deux pays se résolvent à instaurer des relations de type purement économique. Ces échanges tendent à un retour à la normale, interrompu en 1941 déjà par l'offensive allemande sur l'URSS.¹¹⁷ Le fait que la Finlande s'allie avec le Reich pour lutter contre les Soviétiques ne change rien à l'opinion que les Suisses ont de ces derniers, mais les milieux socialistes ou bourgeois de gauche suisses commencent petit à petit à voir d'un bon œil les efforts soviétiques contre le national-socialisme et prônent une réconciliation.¹¹⁸ Malgré cela, Pilet-Golaz intervient en 1943 auprès du ministre des Etats-Unis à Berne pour soutenir l'idée que les Allemands jouent un rôle de « rempart contre le communisme en Europe ». Staline pointe ainsi du doigt les tendances profascistes de certains Suisses ainsi que les ventes d'armes helvétiques au Reich. Il refuse purement et simplement tout rapprochement diplomatique entre les deux pays début novembre 1944, précipitant ainsi le départ de Pilet-Golaz.¹¹⁹

La diplomatie prouve aussi aux belligérants la nécessité de l'existence de la Suisse en tant qu'Etat neutre. Outre les médiations et autres services diplomatiques, il s'agit de mettre en avant l'utilité du territoire comme plaque tournante du renseignement international.¹²⁰ Les chiffres montrent bien l'ampleur du phénomène : durant la guerre, 865 personnes sont condamnées¹²¹ pour espionnage en Suisse.¹²² Les agents de l'Axe y ciblent les activités suisses elles-mêmes, mais surtout celles des espions alliés. Les agents des puissances alliées, eux, profitent de cette « oreille continentale ». Les espions étendent leurs domaines d'activités au-delà du renseignement strictement militaire et s'adonnent également au renseignement politique et économique. Les services secrets anglais bénéficient en outre de la sympathie du peuple suisse, et l'importance de leur activité sur sol helvétique finit même par influencer les relations entre les deux pays : les Britanniques se montrent davantage conciliants avec la Suisse (en matière économique principalement) en échange d'une certaine souplesse de ses services de contre-espionnage, une impartialité à l'égard des espions allemands qui ne remplit pas tous les critères de la neutralité.¹²³ Le respect de cette dernière est toutefois globalement observé¹²⁴ par les activités des services de renseignement suisses, qui ont pour objectif de protéger le pays et de veiller à son inviolabilité. Il passe également par l'interdiction de communiquer des renseignements obtenus à un Etat belligérant. Outre ses services officiels, la Confédération autorise les agences de renseignement privées, avec lesquelles elle collabore. Celles-ci disposent en effet

¹¹⁶ *Ibidem*, pp.174-175

¹¹⁷ KREIS Georg, *op. cit.*, p.105

¹¹⁸ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.176-177

¹¹⁹ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.167

¹²⁰ KREIS Georg, *op. cit.*, p.106

¹²¹ Parmi elles, 33 sont condamnées à mort, mais seules 17 sont exécutées. Sur les 865 personnes, on compte 523 citoyens suisses coupables de trahison envers leur pays. Ceux-ci sont motivés par l'appât du gain ou par leurs convictions politiques, qu'ils soient frontistes ou germanophiles.

¹²² RINGS Werner, *op. cit.*, p.348 et p.359

¹²³ KREIS Georg, *op. cit.*, p.108

¹²⁴ A l'exception, notamment, de rencontres entre le général Guisan, Roger Masson (chef du service de renseignement suisse) et le général SS Walter Schellenberg (chef de l'espionnage du Reich à l'étranger) tenues à l'insu du Conseil fédéral. (cf. RINGS Werner, *op. cit.*, pp.374-376)

de réseaux d'informateurs importants qui viennent compléter celui des services officiels, et peuvent agir libres des contraintes inhérentes à un Etat neutre.¹²⁵

L'ambiguïté intérieure

En 1939, la situation change tout aussi radicalement au niveau de la politique intérieure. Les pleins pouvoirs extraordinaires confiés au Conseil fédéral affaiblissent ce dernier, car il se retrouve soumis à davantage de pressions. L'Etat accentue sa présence dans les domaines économiques comme dans la vie de tous les jours et fait grimper le nombre de ses fonctionnaires. L'ambiguïté de la politique intérieure suisse repose sur le fait de savoir « si la Suisse (doit), et, si oui, dans quelles mesures et comment, tirer des circonstances extraordinaires qu'elle (vit) des conséquences profondes et durables et quel (doit) être le rapport entre les modifications, ou adaptations, de politique étrangère et celles de politique intérieure auxquelles elle se (résoudra) » : effectuer des « adaptations » ou montrer une véritable résistance à l'ordre nouveau et un respect ferme du principe de neutralité ?¹²⁶

Dans son allocution compliquée et mal comprise du 25 juin 1940 (soit 3 jours après la capitulation française), Pilet-Golaz propose à ses compatriotes de « suivre (le Conseil fédéral) comme un guide¹²⁷ sûr et dévoué ». Il est question « d'un nouvel ordre et (de) la nécessité de s'y adapter ». ¹²⁸ Le peuple comprend alors une certaine « capitulation politique », mais déplore surtout une absence de réponses aux questions qu'il se pose : quelle réaction en cas d'invasion ? On va même jusqu'à douter au sein du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale quant au message délivré et à sa réception parmi les citoyens. Celui-ci est encore plus mal perçu en Suisse alémanique, où certaines expressions revêtent une consonance très nationale-socialiste. Il n'y a qu'à l'étranger où les réactions sont claires : l'Axe est satisfait et les Alliés mécontents.¹²⁹

Pilet-Golaz reçoit par la suite plusieurs représentants des milieux frontistes, d'extrême-droite ou proches du Reich, à commencer par les germanophiles de la Ligue populaire pour l'indépendance de la Suisse le 1^{er} août. Suivent les porte-paroles du Mouvement National Suisse (MNS), principal groupement fasciste, le 10 septembre. Ces visites confortent les craintes suscitées par l'allocution du 25 juin.¹³⁰ Ce mouvement frontiste espère beaucoup de ces entretiens approuvés par le Conseil fédéral : il réclame la liberté d'action du parti dont la presse est interdite et les réunions politiques soumises à autorisation. Selon Köcher, Pilet-Golaz répond alors que « ses efforts pour améliorer les choses (ont) été jusque-là contrecarrés, entre autres par le discours du général Guisan au Rütli ». ¹³¹ Il pose également des règles : « combattre pour l'indépendance et la liberté du pays », ne pas recevoir d'argent, ni « aucune instruction de l'étranger », ne pas « user de moyens illicites contre la sûreté de l'Etat ». Or il est manifeste que le Reich intervient dans le développement du Mouvement National Suisse, qu'il voudrait voir devenir le parti national-socialiste suisse.¹³² Un des chefs du MNS, Leo Keller, rend à nouveau visite à Pilet-Golaz chez lui le 14 septembre, ce que le Président dissimule pendant huit ans. Il lui fait alors part de sa

¹²⁵ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.349-358 et p.362

¹²⁶ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.29-30

¹²⁷ A noter l'emploi du terme « guide » dans un contexte où la Suisse est encerclée par un *Duce* et un *Führer*.

¹²⁸ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.162

¹²⁹ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.176-181

¹³⁰ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.163

¹³¹ BOURGEOIS Daniel I, *op. cit.*, p.247

Un discours qu'il qualifie même de « malheureux. » (cité in BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.132)

¹³² *Ibidem*, p.248 et p.246

prochaine visite en Allemagne et d'une entrevue avec le suppléant du Führer, Rudolf Hess, auprès duquel Pilet-Golaz l'autorise à intervenir « à titre privé (...) pour une entente avec le Troisième Reich. »¹³³

Au cours de la même année et surtout à la suite de la défaite française, de nombreux autres signes politiques laissent entrevoir un défaitisme grandissant ainsi qu'un possible rapprochement du Reich. De grands industriels, commerçants et hommes politiques se réunissent fin août « pour examiner la situation nouvelle du pays ». Le Général Guisan lui-même évoque discrètement avec le Conseil fédéral une « mission spéciale à Berlin » pour améliorer les rapports avec le Reich.¹³⁴ La situation politique, militaire et économique très tendue dans laquelle se voit la Suisse peut expliquer une requête faite au Conseil fédéral par des universitaires, des financiers, des industriels, des officiers et des paysans : la requête dite des 173. Celle-ci, d'inspiration largement nationale-socialiste mais réalisée dans un but pourtant patriotique, comporte des mesures de contrôle de la presse et de réformes politiques, réclamant une « vraie neutralité ». Elle est heureusement refusée par le gouvernement.¹³⁵

Dans la presse, les commentaires à propos de l'« alignement » et de la « reconstitution de l'Europe » se font plus nombreux, et de plus en plus de sources médiatiques sont contrôlées par l'Axe.¹³⁶ L'ère du maréchal Pétain est même vue comme une « renaissance morale » de la France.¹³⁷ Quant à la population, le nombre de traîtres qui agissent en son sein pour le compte des espions allemands devient relativement important et certains d'entre eux fuient en Allemagne, où ils œuvrent contre leur patrie et s'engagent auprès du Reich.¹³⁸

Le gouvernement se doit d'agir contre ces influences extérieures qui représentent de graves entorses à la neutralité. Il décide donc, pour calmer le terrain politique intérieur, d'interdire le MNS le 19 novembre 1940 et juge bon de supprimer également son pendant d'extrême-gauche, le parti communiste, afin de prouver la « volonté d'indépendance de la Suisse » et d'obtenir un « regain de considération ».¹³⁹ En 1942, le Conseil fédéral interdit également toute propagande qui s'attaquerait à la neutralité, mais c'est sur le terrain de la guerre économique qu'il montre la plus grande résistance.¹⁴⁰

Le témoignage de résistance le plus symbolique reste le discours du Général Guisan sur le Rütli le 25 juillet 1940,¹⁴¹ qui suscite à l'étranger les réactions inverses que celles rencontrées suite au discours de Pilet-Golaz un mois auparavant : l'Axe grimace et les Alliés approuvent. En Suisse, l'allocution du Général marque les esprits et répond aux doutes et aux craintes de la population.¹⁴² En effet, Guisan, alors qu'il s'adresse à tous les officiers supérieurs de l'armée suisse, prône une « volonté de résistance à toute agression venant de l'extérieur, comme aux divers dangers intérieurs, relâchement, défaitisme » et exige une « confiance en la valeur de cette résistance ».¹⁴³ Un certain flou demeure cependant autour du véritable

¹³³ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.244-247

¹³⁴ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.164

¹³⁵ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.144-147

¹³⁶ 70% des nouvelles politiques et militaires sont fournies par des sources de l'Axe, selon l'étude de 10 numéros consécutifs de la *Neue Zürcher Zeitung*, des *Basler Nachrichten* et de la *Nationalzeitung*.

¹³⁷ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.241-242

¹³⁸ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.151-152

¹³⁹ *Ibidem*, p.148

¹⁴⁰ *Ibidem*, p.132 et p.135

¹⁴¹ Cf. page de titre, photographie centrale

¹⁴² *Ibidem*, p.132

¹⁴³ LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *Le général Guisan et l'esprit de résistance*, pp.128-130

contenu du discours, dont il existe une multitude de versions. En effet, aucune source ne fait mention du texte dans son ensemble, l'intervention du Général s'étant fondée sur des notes qui n'ont pas été retrouvées.¹⁴⁴

Quelques jeunes officiers décident de monter une véritable organisation secrète de résistance à même d'agir en cas de soumission au Reich du Conseil fédéral (dont la fiabilité a été écornée par le discours du président). Lorsque le réseau est découvert, le Général se doit de le punir mais s'en félicite et le juge très positivement, ce qui n'est pas le cas de Pilet-Golaz qui, lui, « ne (s'exprime) qu'en termes ironiques à (son) égard ». Dans le peuple, qui peut alors s'exprimer de façon plus libre que les autorités politiques, de nombreux milieux tels que les Eglises, les universités, la presse ou de simples citoyens mettent sur pied la résistance ouverte ou clandestine.¹⁴⁵ Des « cellules civiles secrètes », des « commandos clandestins d'autodéfense » sont formés de toutes parts, mais d'autres réseaux agissent ouvertement, comme la Ligue du Gothard. Fondée le 30 juin 1940, celle-ci appelle à la « résistance inconditionnelle » par des annonces, des manifestations ou des affiches.¹⁴⁶

Une presse helvétique sous contrôle

La neutralité reste de nature uniquement politique du côté helvétique, mais le Reich associe l'opinion du simple citoyen à son concept de neutralité. La presse joue de ce fait un rôle fondamental dans la vision allemande, puisqu'elle est capable d'influencer l'opinion publique, et donc la neutralité. L'Allemagne perçoit ainsi toute critique de la presse suisse à son égard comme une violation de la neutralité morale. La liberté de presse, droit démocratique fondamental, est certes maintenue malgré de vifs débats, mais reste soumise à certains principes de base selon lesquels « la critique est permise pour autant qu'elle s'exerce de manière objective et mesurée ». De même, « les informations qui sont de nature à compromettre l'indépendance et la neutralité du pays ne doivent pas être publiées ».¹⁴⁷ La censure est essentielle pour la sauvegarde de la neutralité de l'Etat. En effet, elle permet à ce dernier de montrer clairement à ses citoyens comme aux gouvernements étrangers qu'il n'approuve pas, voire condamne, tel ou tel propos. Le Conseil fédéral justifie son action en prétendant qu'il veut éviter « toutes sortes de manœuvres tendant à vicier l'esprit de la population et de l'armée, à rompre l'unité et à ruiner la volonté de résistance ». Il prend soin cependant de ne pas exercer une trop forte censure, afin de ne pas « (priver) l'esprit de résistance d'instruments efficaces et (exposer) le peuple (...) aux influences défaitistes. »¹⁴⁸

La censure après publication instaurée par la Confédération reste « davantage un instrument de politique étrangère servant à ménager les susceptibilités qu'un outil de répression interne ». En effet, on tente plutôt d'orienter la presse au moyen d'appels préventifs au calme et à l'impartialité éditoriale que de la brider. En outre, on n'hésite pas à faire appel à l'autocensure.¹⁴⁹ Pour ce qui est du contrôle à proprement parler, il échoit d'abord à la Division Presse et Radio de l'Etat-Major général, avant de passer aux mains du Département fédéral de justice et police en février 1942. Uniquement militaire et très critiqué par les milieux médiatiques dans un premier temps, l'organe de censure se compose dès le printemps 1940 d'un équilibre entre le militaire, le civil et le professionnel.¹⁵⁰ Il

¹⁴⁴ STREIT Pierre, *op. cit.*, p.116

¹⁴⁵ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.134-136

¹⁴⁶ RINGS Werner, *op. cit.*, p.204 et p.207

¹⁴⁷ *Ibidem*, p.267-269

¹⁴⁸ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.161

¹⁴⁹ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.35-36

¹⁵⁰ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, pp.146-149

dispose d'un éventail de sanctions allant des simples rappels à l'ordre écrits aux interdictions (limitées ou non) de certaines parutions. Les journaux peuvent aussi être soumis à une censure préventive stricte.¹⁵¹

Les sujets délicats de politique étrangère, comme la rafle du Vél' d'Hiv' par exemple, ne sont abordés que précautionneusement et par certains journaux uniquement, l'autocensure et la discipline de chaque journaliste étant variable.¹⁵² Les actions militaires allemandes sont néanmoins toutes abordées dans la presse suisse, mais l'intensité de la critique varie selon celle de la menace qui pèse sur le pays : on témoigne de la « sympathie » pour les Norvégiens et les Danois envahis, on va jusqu'à parler d'« agression » des Pays-Bas et de la Belgique, mais la censure se fait plus présente après la défaite de la France devant un danger alors plus proche et plus important pour la Suisse.¹⁵³ La presse helvétique s'exprime également dans des affaires de politique intérieure susceptibles d'intéresser l'étranger, à l'instar du discours de Pilet-Golaz ou de la réception des frontistes. Elle révèle et influence l'opinion générale des Suisses et joue un « rôle positif pour l'indépendance de la Suisse », notamment en entraînant la dissolution du MNS. Pourtant, une partie de la presse romande ne se gêne pas de louer le maréchal Pétain et « son œuvre de redressement national. » Certains journaux alémaniques font quant à eux le constat d'une « rénovation » outre-Rhin.¹⁵⁴

2.3. Neutralité armée

Un homme

Né en 1874, Henri Guisan est donc relativement âgé (65 ans) lorsqu'il reçoit le grade de Général, soit Commandant en chef de l'armée en temps de guerre, le 30 août 1939.¹⁵⁵ L'Assemblée fédérale l'élit par 204 voix sur 229 sur une proposition du Conseil fédéral, dont l'ordre de mobilisation générale nécessite obligatoirement une telle élection.¹⁵⁶ Bien que Vaudois comme Pilet-Golaz, Guisan lui est souvent opposé. Ce dernier incarne en effet, tant réellement que symboliquement, la volonté de résistance et d'indépendance des Suisses, qu'il affirme haut et fort pour toute l'Europe lors de son « rapport du Rütli » du 25 juillet, et joue par là-même un important rôle politique. Il parvient à gagner la confiance de la gauche et le respect de la droite grâce à sa présence auprès de l'armée et de la population.¹⁵⁷ Guisan jouit par la suite d'une popularité impressionnante, tant chez les civils que les soldats. Ses visites provoquent des attroupements « d'admirateurs proprement fanatiques »¹⁵⁸ chez les civils, et cultivent un sentiment de proximité et d'attachement chez les soldats. Il doit sa popularité à une « stratégie du contact » qu'il met en place durant les inspections nécessaires, mais aussi pendant les fêtes de Noël ou lors de visites des gouvernements cantonaux, afin de « souligner par là son attachement au fédéralisme ».¹⁵⁹

Malgré sa volonté d'indépendance du pays et son image d'ardent défenseur de l'esprit de résistance, le Général est l'auteur de certaines actions dommageables pour la neutralité : ses

¹⁵¹ KREIS Georg, *op. cit.*, p.35

¹⁵² BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, pp.161-163

¹⁵³ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.162

¹⁵⁴ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, pp.144-146

¹⁵⁵ Date : JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.156

¹⁵⁶ LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *op. cit.*, p.114

¹⁵⁷ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.94-95

¹⁵⁸ LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *op. cit.*, p.233

¹⁵⁹ *Ibidem*, pp.232-237

prises de position et ses décisions stratégiques ouvertement francophiles en font pour l'Axe un ennemi. De plus, il s'inscrit dans une ligne conservatrice de droite, parfois antisémite, favorable à Mussolini et à Pétain, opposé au communisme et intransigeant quant à l'accueil des réfugiés civils,¹⁶⁰ sans parler de ses rencontres avec un général SS « pour sonder ses intentions » en 1943.¹⁶¹

Une armée

Le Conseil fédéral se sert de « l'illusion de la levée de masse » pour tenter de dissimuler les lacunes de l'armée suisse, en matière d'armement ou de formation des chefs notamment.¹⁶² Ainsi, l'ordre de mobilisation générale du 1^{er} septembre 1939 envoie 430'000 hommes surveiller les frontières. Passé ce pic, les effectifs diminuent jusqu'en février 1940, date à laquelle on compte quelque 170'000 soldats mobilisés. Un deuxième ordre de mobilisation générale suit le lancement du *Blitzkrieg* allemand sur le front de l'ouest en mai 1940 et le nombre maximal de soldats sous les drapeaux sur toute la durée de la guerre, 450'000 hommes, est atteint. La démobilisation partielle du 7 juillet en réponse à l'armistice franco-allemand du 22 juin fait chuter les effectifs à 180'000. Si ces deux grandes mobilisations sont les seules de toute la guerre, le nombre de soldats actifs reste fluctuant,¹⁶³ avec un minimum de 63'000 en juin 1942. Cependant, celui-ci demeure dans l'ensemble relativement faible : il se trouve parfois « loin en dessous du seuil critique et n'(a) plus qu'un caractère symbolique », ce qui fait craindre pour la neutralité et l'inviolabilité du territoire. Le moral des troupes, déjà meilleur que celui des civils, est donc régulièrement entretenu par des lettres, des conférences¹⁶⁴ et des livres distribués à tous les soldats.¹⁶⁵

Deux services volontaires offrent aux citoyennes suisses la possibilité de participer à la défense de leur pays. Le Service Complémentaire Féminin (SCF) est fondé en avril 1940 : des femmes sont enrôlées dans les services auxiliaires de l'armée afin que l'on puisse disposer de plus de soldats sur les frontières. Il faut compter sur un fort taux d'inaptitude et une réticence de beaucoup de femmes, auxquelles le droit de vote n'est toujours pas accordé. C'est pourquoi un service complémentaire civil est davantage plébiscité par les Suissesses.¹⁶⁶ Malgré cette importance des femmes dans l'effort de défense du pays, leur statut social et politique n'évolue guère, la faute à une volonté politique « qui (rejette) le type de la femme moderne ».¹⁶⁷

Les citoyens qui n'ont pas l'âge d'être mobilisés, jeunes dès 16 ans ou anciens miliciens, peuvent également se porter volontaires dans un service de garde arrière, des « détachements locaux de surveillance et de défenses ».¹⁶⁸ Celui-ci connaît un très vif succès dans l'immédiat (128'000 hommes fin 1940), avant de voir le nombre de volontaires diminuer légèrement. Ainsi, le peuple suisse dans son ensemble est mobilisé, volontairement ou obligatoirement, et participe activement à la neutralité armée.¹⁶⁹

¹⁶⁰ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, pp.224-225

¹⁶¹ BOUQUET Jean-Jacques, *op.cit.*, p.110 (cf. RINGS Werner, *op. cit.*, pp.374-376)

¹⁶² STREIT Pierre, *op. cit.*, p.115

¹⁶³ Pour des raisons économiques de main d'œuvre notamment.

¹⁶⁴ Plus de 485'000 hommes suivent près de 4'000 conférences entre 1943 et 1945.

¹⁶⁵ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.84-85

¹⁶⁶ *Ibidem*, p.85

¹⁶⁷ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, pp.165-166

¹⁶⁸ *Ibidem*, p.157

¹⁶⁹ KREIS Georg, *op. cit.*, p.86

Menaces et stratégies

Au cours de l'été et de l'automne 1940, plusieurs projets allemands d'occupation militaire de la Suisse sont échafaudés sous le nom d'opération *Tannenbaum*. Ces plans se précisent clairement jusqu'au 12 août et les renseignements dont disposent alors le Reich sont largement suffisants pour une attaque à court terme, planifiée dans les moindres détails. Les évolutions que connaît le projet durant les mois de septembre et octobre restent davantage théoriques, bien que des repérages aient lieu aux frontières. On demande cependant que *Tannenbaum*, alors quasi-opérationnel, soit régulièrement mis à jour pour permettre sa réalisation dans un délai d'une semaine. Le spectre d'une attaque hitlérienne est donc bien réel en ce début de guerre et aurait pu se concrétiser en cas de défaite de l'Angleterre.¹⁷⁰ La menace que l'Italie fait planer sur la Suisse va de pair avec celle du Reich. En effet, les deux puissances de l'Axe attaqueraient simultanément le territoire helvétique afin de se le partager, ce qui assouvirait enfin les velléités nourries depuis longtemps par Mussolini pour le Tessin. Une autre menace apparaît vers la fin de la guerre : celle d'une intervention militaire des Alliés qui bafouerait l'inviolabilité du territoire suisse et sa neutralité pour couper au plus court ou pour prendre les Allemands à revers. Les Anglais s'y opposent et les services diplomatiques de la Suisse pèsent dans la balance, si bien que l'idée est abandonnée.¹⁷¹

Les Suisses ne disposent alors que de rumeurs et de renseignements concernant le stationnement des divisions militaires pour discerner ces menaces. Ils doivent également faire la distinction entre les véritables informations ou les intoxications courantes à cette période.¹⁷² C'est là un des rôles des services de renseignement suisses. Ces derniers, bien plus réduits en ressources humaines et matérielles que leurs homologues européens ou américains, ont l'avantage d'être « peu compliqués (et) embrassés d'un coup d'œil ». Grâce à une structure simple,¹⁷³ les services suisses évitent toute perte d'informations importantes et toute activité inefficace. Ils disposent, malgré leur taille modeste, d'un grand nombre d'agents et d'informateurs opérant à l'étranger.¹⁷⁴

Pour faire face à ces menaces, la stratégie helvétique consiste à miser sur la force de dissuasion, en raison notamment de la petitesse du territoire et du peu de ressources disponibles. En effet, la défaite serait inévitable à moyen ou long terme en cas d'invasion militaire, et l'objectif est de présenter cette opération comme trop longue ou trop coûteuse à l'ennemi en hommes ou en matériel.¹⁷⁵

Au début du conflit, le dispositif principal comprend la couverture de la frontière Nord afin de dissuader le Reich de tout « débordement » de ses troupes en cas d'attaque de la France, tout en conservant une frontière franco-suisse plus légèrement gardée, en vue d'un rapprochement et d'une entente militaires secrets. Il garantit en théorie l'inviolabilité de toute l'étendue du territoire, comme le prévoit la neutralité, et garde des chances de réussite, pour autant que l'assistance française soit acquise. C'est pourquoi la défaite de la

¹⁷⁰ BOURGEOIS Daniel I, *op. cit.*, pp.132-136

¹⁷¹ LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *op. cit.*, pp.197-199

¹⁷² *Ibidem*, pp.194-195

¹⁷³ Trois bureaux constituent l'essentiel des services de renseignements de l'armée : le *bureau D* pour l'Allemagne, le *bureau F* pour la France et le *bureau I* pour l'Italie.

¹⁷⁴ Par exemple, 1'800 informateurs couvrent une zone de 300 km de profondeur le long des frontières Nord et Ouest pour surveiller les mouvements des troupes allemandes pouvant représenter une menace pour la Suisse. RINGS Werner, *op. cit.*, pp.356-357

¹⁷⁵ MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, pp.28-29

France en juin 1940 change radicalement la donne, avec une aide militaire française impossible et une frontière Ouest sérieusement négligée. C'est dans ce contexte que l'on envisage de trouver un dispositif moins étendu mais offrant une meilleure force de dissuasion.¹⁷⁶

Le Réduit national alpin voit alors le jour. Il est immédiatement très discuté, car il offre le Plateau suisse aux Allemands presque sans résistance, et n'est donc pas conforme à la mission de la Confédération : offrir une protection militaire optimale à l'ensemble des cantons. Véritablement opérationnel en 1941, à la fin de la période durant laquelle la menace allemande est la plus sérieuse, le dispositif du Réduit présente une dimension dissuasive et symbolique importante malgré une couverture militaire du territoire très inégale.¹⁷⁷ Il comporte trois niveaux : trois brigades aux frontières chargées « d'offrir une première résistance », des troupes légères sur le Plateau pour « mener le combat retardateur » et enfin la grande majorité de l'armée stationnée dans les Alpes. Outre le regroupement de la majorité des troupes dans le Réduit, le dispositif dissuasif comprend le minage des ouvrages alpins en cas d'agression, tels que les tunnels du Gothard et du Simplon.¹⁷⁸ Le peuple, quant à lui, est chargé d'« (exercer) par sa résistance passive une action retardatrice sur les troupes ennemies (...) ou même (de rendre) le pays inutilisable pour une armée ennemie ».¹⁷⁹ Si le Réduit implique de très grands sacrifices en cas d'invasion,¹⁸⁰ il s'avère à même, s'il tient bon, de couper les communications nord-sud de l'Axe, ainsi que de créer un noyau de résistance symbolique dangereux pour l'impérialisme du Reich en Europe. En outre, l'occupation du Plateau resterait instable tant que l'armée suisse demeure invaincue.¹⁸¹

En 1940, soit avant la mise en place du Réduit, le colonel Roger Masson, chef des services de renseignement, estime que, en cas d'agression allemande, les combats dureraient « entre trois et sept jours, plutôt trois que sept », avant de se solder par une défaite « cuisante. »¹⁸² Le Général Guisan lui-même n'est pas optimiste en ce qui concerne l'efficacité du Réduit et la capacité de résistance de l'armée. Il estime que le Réduit, qui offrirait une « défaite honorable », serait atteint par les Allemands en 4 ou 5 jours malgré l'action retardatrice des troupes des frontières et du Plateau.¹⁸³

Une neutralité bafouée

L'espace aérien a, malgré toutes les mesures de surveillance et de protection mises en œuvre aux frontières, été violé à plusieurs reprises par l'aviation allemande début juin 1940. Des bombardiers de la *Luftwaffe* survolant le Jura dans une attitude offensive et provocatrice refusent d'atterrir et ouvrent le feu sur les chasseurs suisses qui ripostent. Le bilan est lourd : trois bombardiers abattus, un atterrissage forcé à Yverdon, un équipage allemand prisonnier, une perte suisse et une grave crise diplomatique.¹⁸⁴ Le Conseil fédéral

¹⁷⁶ *Ibidem*, pp.34-38

¹⁷⁷ LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *op. cit.*, pp.166-167

¹⁷⁸ En 1940, le minage aurait nécessité deux ans de préparation, 2'000 spécialistes, 15'500 tonnes d'explosif et coûté 59 millions de francs. Décidé en avril 1941, il est complètement achevé durant les six premiers mois de 1942. (KREIS Georg, *op. cit.*, p.93)

¹⁷⁹ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.133-134

¹⁸⁰ Les pertes seraient lourdes en effet : les industries et centres économiques du Plateau, une grande partie de la population civile ainsi que le pouvoir civil.

¹⁸¹ MARGUERAT Philippe I, *op. cit.*, pp.42-44

¹⁸² STREIT Pierre, *op. cit.*, p.115

¹⁸³ KREIS Georg, *op. cit.*, p.92

¹⁸⁴ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.192-195

est même contraint de demander aux chasseurs suisses de ne plus s'approcher des frontières afin d'apaiser Göring, proche d'Hitler et commandant en chef de la *Luftwaffe*.¹⁸⁵

Les bombardiers alliés partis bombardier l'Italie, britanniques pour la plupart, suscitent le plus grand mécontentement de Mussolini à l'égard d'une neutralité suisse bafouée impunément.¹⁸⁶ Les Alliés ne sont en effet pas en reste quant à la violation de l'espace aérien helvétique,¹⁸⁷ et la défense anti-aérienne suisse, qui a l'ordre de « tirer sans sommations sur les intrus ne se trouvant pas en état manifeste de détresse », leur réserve le même sort qu'aux Allemands. On compte ainsi, sur toute la durée de la guerre, quinze appareils alliés abattus et une perte suisse due à une attaque américaine. Les Alliés sont également responsables des bombardements sur sol helvétique (77 bombes au total), américains et accidentels sur Schaffhouse en avril 1944¹⁸⁸ ou anglais sur Oerlikon en juin 1943.¹⁸⁹

Les accords militaires entre les autorités militaires suisses et françaises restent conformes au principe de neutralité dans la mesure où la Confédération a le « devoir » de faire son possible afin d'éviter toute violation étrangère, et cela peu importe les moyens mis en œuvre. L'intervention française sur territoire helvétique stipulée dans ces accords n'étant prévue que sur demande expresse de Berne en cas d'agression allemande, elle ne constitue en rien une entorse à la neutralité. Il aurait cependant fallu, par souci d'égalité, conclure une convention similaire (et donc un partage d'informations stratégiques) avec le Reich, qui constitue alors la principale menace pour la Suisse, ce qui n'est pas envisageable. Aussi, le Général Guisan opte pour un accord militaire tenu à l'insu du Conseil fédéral uniquement avec les Français, et donc contraire à la rigoureuse neutralité.¹⁹⁰ Cette entente profite également à la France qui aurait ainsi la possibilité d'intervenir si les troupes allemandes décident de contourner la ligne Maginot par la Suisse. Suite à la débâcle française, les plans de ces dispositions franco-suisse secrètes tombent maladroitement aux mains des Allemands le 14 juin 1940 à La Charité-sur-Loire,¹⁹¹ et restent des années durant un « instrument de chantage permanent et discret » pour le Reich.¹⁹²

S'il est avéré que le Général Guisan faisait ouvertement preuve de francophilie, il n'en va pas de même pour l'ensemble des hauts gradés de l'armée, d'où certaines tensions. Le colonel de l'Etat-major général Gustav Däniker, grand admirateur de « l'esprit militaire des Allemands », écrit un mémoire après un bref séjour en Allemagne. Il y fait étalage de réflexions profondément germanophiles et de propositions allant dans le sens d'un important rapprochement culturel, économique et politique avec le Reich. Radié de l'armée, il est soutenu par le colonel commandant de corps Ulrich Wille junior,¹⁹³ autre germanophile notoire et auteur d'un mémoire relativement similaire à celui de son collègue. Dans

¹⁸⁵ JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.163

¹⁸⁶ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.139

¹⁸⁷ 6'501 incursions, toutes nationalités confondues, dont 879 de l'Axe, 604 des Alliés et 5'018 non-identifiées mais probablement majoritairement alliées.

¹⁸⁸ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.96-100

¹⁸⁹ Interprété par la Suisse comme « une ferme invite à mettre un terme à la fourniture de matériel de guerre à l'Allemagne. » BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.204

¹⁹⁰ RINGS Werner, *op. cit.*, pp.223-225

¹⁹¹ LANGENDORF Jean-Jacques, STREIT Pierre, *op. cit.*, pp.221-222

¹⁹² RINGS Werner, *op. cit.*, p.230

¹⁹³ Fils du Général Ulrich Wille, le chef de l'armée lors de la Première Guerre mondiale, Ulrich Wille junior a notamment tenté d'éloigner son rival, le Général Guisan, en suggérant en personne à Köcher, le ministre du Reich à Berne, d'utiliser les plans de la Charité-sur-Loire contre lui. (BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, p.229)

l'ensemble, un grave manque de retenue de la part des dirigeants de l'armée nuit sérieusement à l'image d'une Suisse neutre à tous points de vue.¹⁹⁴

3. L'après-guerre : une neutralité malmenée

3.1. Les grandes critiques

Un îlot de prospérité sur une mer de ruines

Dès la fin de la guerre, la Suisse jouit d'une « remarquable prospérité », et cela grâce à son industrie intacte, ses banques stables, des charges et des impôts faibles, une main d'œuvre étrangère abondante et bon marché, ainsi que des capitaux importants.¹⁹⁵ Saine et sauve, elle s'attire bon nombre de critiques de la part des nations qui sortent de la guerre, « convaincues d'avoir payé de leur sang la paix et la prospérité relative des pays neutres ». Ces derniers se sont « enrichis à la faveur (de leurs) sacrifices ».¹⁹⁶ On va jusqu'à reprocher à la Suisse d'avoir « profité de la guerre », ou même de l'avoir prolongée par son commerce de matériel stratégique et militaire avec l'Allemagne.¹⁹⁷

La Suisse est qualifiée par les Alliés de « pire des pays neutres » en matière financière et économique. Les avoirs helvétiques aux Etats-Unis, plus de quatre milliards de francs suisses, sont gelés tandis que le pays reste sur les « listes noires » des Anglais,¹⁹⁸ sous prétexte que ce sont les banques suisses qui abritent le plus d'argent nazi ainsi que le butin de guerre du Reich. C'est une période difficile pour la Suisse, isolée, méprisée, souffrant d'une dépendance économique quasi-totale à l'égard des vainqueurs. Le Conseil fédéral bloque, le 16 février 1945 déjà, les avoirs allemands sur territoire helvétique jusqu'à une décision des Alliés et promet de faire ouvrir les coffres suisses des Nazis. Il compte ainsi s'attirer les bonnes grâces des puissances victorieuses, sans grand succès. En mars 1946, les Alliés ne réclament « aucune contribution financière » pour leur victoire, mais une « (collaboration) à l'œuvre de reconstruction ». Ils souhaitent en effet consacrer les avoirs nazis au soutien des victimes du Reich et à la reconstruction de l'Europe, d'où les pressions sur la place financière helvétique.¹⁹⁹ De longues négociations débutent dans le même temps à Washington et se soldent par un échec en avril 1946, avant un compromis le 25 mai 1946. La Suisse verse 250 millions de francs²⁰⁰ aux Alliés pour l'or acheté par la BNS à la Reichsbank et procède à la vente des avoirs allemands, dont la recette est répartie entre les Alliés et la Confédération en deux parts égales. En contrepartie, les Alliés renoncent aux « listes noires » et rendent les avoirs helvétiques gelés aux Etats-Unis. C'est la fin des dernières entraves au bon rétablissement du commerce extérieur suisse.²⁰¹

Les Suisses, conscients de la chance qu'ils ont d'avoir été épargnés, se montrent solidaires avec l'Europe. Le Conseil fédéral crée le Don suisse en faveur des victimes de la guerre en

¹⁹⁴ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.148-149

¹⁹⁵ BOUQUET Jean-Jacques, *op.cit.*, p.114

¹⁹⁶ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, p.219

¹⁹⁷ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.318-319

Les autres pays neutres, dont le commerce avec le Reich en matières premières nécessaires à la guerre ont été au minimum égal à celui de la Suisse, n'ont toutefois pas été aussi vivement critiqués.

¹⁹⁸ Avec de lourdes conséquences sur l'approvisionnement du pays, qui ne peut plus passer que par les territoires contrôlés par les Alliés.

¹⁹⁹ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.219-221

²⁰⁰ Au lieu des 560 millions réclamés au début des négociations.

²⁰¹ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.140-141

décembre 1944, financé grâce aux fonds de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que par des dons privés. Les sommes collectées jusqu'en 1948 atteignent 153 millions de francs. La Suisse participe également à plusieurs projets humanitaires des Alliés, dans le but de se sortir de l'isolement dans lequel elle se trouve et de se rapprocher des puissances occidentales. Elle renonce toutefois à l'abandon de sa neutralité pour l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945. Il faut attendre les Accords de Washington de mai 1946 et les insistances des puissances victorieuses pour que l'îlot helvétique daigne s'intégrer petit à petit à l'Europe économique.²⁰²

L'or allemand et les crédits

Les Alliés se montrent très durs également dans leurs critiques sur les achats d'or allemand durant la guerre. La Suisse est accusée de « recel », de « blanchiment » et de « complicité » avec le Reich. Si la BNS « a des doutes et des soupçons » sur la provenance illicite de cet or (banques centrales hollandaise et belge, avoirs juifs) dès 1941, elle ne dispose d'aucune preuve sur le sujet, et préfère fermer les yeux et demeurer dans « l'incertitude ». On lui reproche de « se contenter d'un maniement purement technique » pour réguler le cours du franc suisse. Néanmoins, ces critiques ne tiennent pas compte de l'aspect dissuasif²⁰³ du commerce d'or avec l'Allemagne nazie. Enfin, à ceux qui critiquent une « aide unilatérale à l'Allemagne », on peut répondre que le montant d'or acheté au Reich est globalement équivalent à celui acheté aux Alliés (environ 2,5 milliards de francs). Argument auquel certains rétorquent que l'or allemand sale reste difficilement comparable à l'or allié, ce qui paraît évident. De plus, l'argent obtenu par les Allemands au moyen de ces ventes d'or a servi à l'achat de matériel stratégique et militaire et a contribué par là-même à prolonger la guerre, tout en protégeant la Suisse de cette dernière.²⁰⁴

A ce sujet, on remarque que les Etats-Unis ont eux aussi participé à l'achat d'or allemand « sans se soucier de son origine », or sur lequel ils ont fait des bénéfices avant d'en faire le reproche à la fin de la guerre aux Etats restés neutres, dont la Suisse. Des banques et entreprises américaines ont quant à elles « contribué, par d'importants investissements, à l'instauration de l'Ordre nouveau en Europe » ou « soutenu divers projets financiers des Allemands ».²⁰⁵

Les attaques sur l'économie helvétique durant la guerre concernent aussi les crédits accordés par la Suisse aux belligérants, dont, selon les critiques alliées de l'après-guerre, seul l'Axe a bénéficié. En réalité, les Alliés ont obtenu d'importants crédits de la Suisse, mais de manière plus détournée : les Etats-Unis grâce à des « mécanismes de (...) reprise de dollars et (d') achat d'or », l'Angleterre uniquement au moyen d'achats d'or.²⁰⁶ Ces opérations ont servi à soutenir les monnaies de ces puissances (le dollar principalement) et ont atteint les

²⁰² KREIS Georg, *op. cit.*, pp.135-138

²⁰³ Seule la BNS accepte d'acheter l'or compromettant des Allemands. Ceux-ci ont besoin d'acheteurs afin d'obtenir les devises nécessaires à l'acquisition de matériel de guerre. Ces services rendus au Reich contribuent ainsi à dissuader ce dernier d'envahir le pays.

Voir plus haut, le chapitre *Négoce d'or et franc suisse, grandes forces de la place financière suisse* dans la partie *Neutralité économique*.

²⁰⁴ MARGUERAT Philippe II, *op. cit.*, pp.99-104

²⁰⁵ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.317-318

²⁰⁶ L'or reste cependant bloqué par les Alliés sur leur territoire durant toute la guerre.

Voir plus haut, le chapitre *Négoce d'or et franc suisse, grandes forces de la place financière suisse* dans la partie *Neutralité économique*.

2,5 à 3 milliards de francs.²⁰⁷ Là encore, les autorités suisses se sont efforcées de respecter la neutralité, même lors des fortes pressions de l’Axe entre 1940 et 1943 et des Alliés entre 1943 et 1945, malgré des « concessions à chaque camp en fonction des aléas de la victoire ».²⁰⁸

La question des Juifs et de l’asile

La politique suisse en matière de réfugiés a quant à elle suscité la polémique pour sa dureté et son manque d’humanité, incompatibles avec la tradition humanitaire du pays. On a récemment accusé ce « pays hermétiquement fermé » d’être « d’une certaine façon entré dans le jeu des nationaux-socialistes, qu’il a ainsi aidés à atteindre leur objectif ».²⁰⁹

Au début de la guerre, la Confédération introduit l’obligation générale du visa pour se rendre sur son territoire et durcit les règles pour les étrangers de Suisse. La « situation alimentaire », « la sécurité intérieure » ou encore le risque d’encombrement futur du marché du travail servent de prétextes à Berne, alors sous une « pression extérieure extrêmement forte », pour renforcer ses pratiques déjà strictes en matière d’accueil des réfugiés. On demande aux cantons de renvoyer les clandestins dans leur pays de provenance ou d’origine, à l’exception des déserteurs et des réfugiés politiques. Ceux qui ont pu rentrer se voient les objets de toutes les méfiances, internés pour la très grande majorité d’entre eux, logés loin de tout lieu stratégique par crainte d’« activité nuisible à la Suisse » et privés de tout travail lucratif.²¹⁰ A la suite de l’arrêté très critiqué du 13 août 1942 ordonnant la fermeture totale des frontières, des débats ont lieu au Conseil national en septembre, au cours desquels on met en avant les craintes d’une perte de maîtrise et du ravitaillement.²¹¹ C’est dans ce contexte que la fameuse phrase « la barque est pleine », synthèse percutante d’un discours devenu célèbre, est utilisée par le Conseiller fédéral Eduard von Steiger pour tenter de justifier la politique de la Confédération :²¹²

« Lorsqu’on a le commandement d’une embarcation de sauvetage déjà lourdement chargée, ayant une faible capacité et pourvue d’une quantité limitée de vivres, et que les milliers de victimes d’une catastrophe maritime appellent à l’aide, on se donne l’air d’être dur si l’on ne prend pas tout le monde à bord. Mais c’est encore se montrer humain que de mettre en garde à temps contre les espérances trompeuses et d’essayer de sauver ceux que l’on a déjà accueillis. »²¹³

Le reproche a été fait à la Suisse d’être parfaitement au courant de ce qui attendait les Juifs s’ils étaient refoulés aux frontières lorsqu’elle les a fermées. Que savait réellement le Conseil fédéral du traitement des Juifs et quand l’a-t-il appris ? Dès l’été 1941 et le début de la campagne de Russie, des informations de diplomates ou des services de renseignement parviennent aux autorités, sans pour autant que le lien entre déportation (davantage associée au travail forcé) et extermination soit clairement établi, bien que « parfois suggéré ou exprimé ». Il est question des « massacres juifs sur le front de l’est et (de) la situation

²⁰⁷ Par rapport aux 2,5 milliards de francs en avances de clearing et en achats d’or fournis au Reich. A nouveau, peut-on dire que l’achat de l’or allemand illicite est équivalent à l’achat d’or allié ?

²⁰⁸ MARGUERAT Philippe II, *op. cit.*, pp.35-41

²⁰⁹ Citation du *Rapport final* de la *Commission Indépendante d’Experts Suisse – Deuxième Guerre Mondiale* (ou *Commission Bergier*) publié en 2002. REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.146-147 et p.150

²¹⁰ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.179-181

²¹¹ REGINBOGIN Herbert R., *op. cit.*, pp.146-148

²¹² Ici : « L’embarcation de sauvetage est pleine. » JOST Hans-Ulrich, *op. cit.*, p.168

²¹³ Eduard von Steiger, ministre suisse de justice et police, 30 août 1942, RINGS Werner, *op. cit.*, p.335

dans les ghettos », ainsi que des « déportations de Juifs d'Allemagne et de pays occupés ». Dès la fin de l'année, Berne est averti d'« une extermination biologique d'une grande partie des populations des régions occupées » et d'« exécutions en masse des Juifs ». En mai 1942, les renseignements suisses reçoivent des photographies de « la sortie de wagons allemands de cadavres de Juifs après avoir été asphyxiés ». On peut donc raisonnablement estimer qu'à l'été 1942, les autorités ont « une image assez complète des crimes perpétrés contre les Juifs ». La fameuse Solution finale d'Hitler, l'éradication méthodique et totale de la race juive, est connue de la Confédération dans le courant de l'automne 1942, mais il faut attendre 1944 pour que le procédé soit décrit dans le détail par les services de renseignement.²¹⁴ Ces informations sont toutefois dissimulées aux autres Etats neutres et alliés, aux médias suisses contrôlés par la censure ainsi qu'à la population, puisqu'elles « (risquent) de bouleverser le mode de penser officiel prioritairement sécuritaire et identitaire ». Le Conseil fédéral décide, afin de calmer l'indignation populaire et conserver un semblant de neutralité dans l'opinion publique, de ne pas « la sensibiliser à l'horreur de l'extermination des Juifs ».²¹⁵

Malgré cela et contre toute attente, les Juifs ne rentrent pas dans la catégorie des « réfugiés politiques », bien qu'ils en présentent la principale caractéristique : un retour au pays rendu impossible par les persécutions dues à leurs convictions. Ils sont donc sujets au refoulement en cas d'entrée clandestine sur le territoire suisse, malgré les menaces encourues à l'étranger. De plus, les autorités sont parfaitement au courant, comme il est expliqué plus haut, des traitements subis par les Juifs lorsque les « dispositions les plus sévères » entrent en vigueur, entre 1942 et 1943. Ce n'est que lorsque les Allemands cessent de remporter des victoires militaires et que l'Italie capitule (le 8 septembre 1943) que la politique des réfugiés est assouplie. On finit par « (considérer) que l'existence des Juifs (est) maintenant menacée par les SS » et l'on cesse de refouler systématiquement les clandestins juifs.²¹⁶

La Suisse a officiellement recueilli 295'381 réfugiés de 1939 à 1945, parmi lesquels on compte des internés militaires, des réfugiés politiques et des Juifs. Le nombre de réfugiés civils juifs oscille entre 21'000 et 25'000, car il s'agit de prendre également en considération les réfugiés non déclarés. Officiellement, 24'400 Juifs ont trouvé refuge en Suisse durant la guerre, soit plus ou moins le même nombre qu'aux Etats-Unis²¹⁷ et tout de même le double qu'en Suède par exemple. Personne n'est cependant d'accord sur le nombre de refoulements sur la même période : les chiffres vont de 10'000 à 24'000.²¹⁸ Une chose est certaine : en septembre 1942, la « barque » est loin d'être pleine, puisque l'on ne dénombre que 9'600 réfugiés civils et 12'000 internés militaires.²¹⁹

Les biens en déshérence

L'affaire des biens en déshérence concerne les avoirs juifs déposés dans les banques suisses avant ou pendant la guerre dont les propriétaires ont disparu durant le conflit et qui

²¹⁴ BOURGEOIS Daniel II, *op. cit.*, pp.196-204

²¹⁵ *Ibidem*, pp.205-206

²¹⁶ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.180-181

²¹⁷ KREIS Georg, *op. cit.*, pp.118-119

²¹⁸ BOUQUET Jean-Jacques, *op.cit.*, p.113

²¹⁹ KREIS Georg, *op. cit.*, p.118

dorment depuis lors dans les banques suisses. La législation suisse prévoit que les comptes non réclamés continuent d'être gérés passivement par les établissements.²²⁰

Ces biens sans propriétaires n'attirent pas immédiatement l'attention des Alliés occupés au rétablissement de l'Europe. En 1949 et 1950, le Conseil fédéral puise 800'000 francs dans ces fonds en déshérence d'origine polonaise et hongroise afin d'indemniser des citoyens suisses lésés par ces deux pays. Entre 1962 et 1973, la Suisse cède enfin à de nombreuses requêtes en fournissant un important travail de recherche qui permet de mettre la main sur près de 10,8 millions de francs, répartis entre les héritiers des possesseurs identifiés, des gestionnaires de fortune mandatés en cas d'« incompetence » de ces derniers, la Fédération suisse des communautés israélites et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Les banques ont finalement fait l'objet de critiques très virulentes dans les années 1990. Une nouvelle enquête permet dès 1996 de retrouver 67 millions de francs et une liste des victimes de la guerre détentrices de comptes en Suisse est publiée. En février 1997, la BNS et des entreprises privées versent 275 millions de francs pour un fonds d'aide aux victimes de l'holocauste institué par le Conseil fédéral.²²¹ Menacées de boycott, les banques helvétiques ont finalement été contraintes de ratifier un accord global en 1998 et de verser encore 1,25 milliards de dollars.²²²

3.2. La neutralité suisse depuis la guerre

En ce qui concerne la neutralité après la guerre, la première question est de savoir s'il faut ou non adhérer à la toute jeune ONU qui succède à la SDN. La Suisse est d'abord isolée et écartée de la Conférence de San Francisco qui voit la naissance de l'organisation. Le Conseil fédéral institue ensuite en novembre 1945 une commission consultative afin de vérifier la compatibilité de « certains objectifs du statut de l'ONU » avec la neutralité suisse « perpétuelle » et intégrale, péniblement acquise à l'aube du conflit, au sujet de laquelle tous s'accordent à dire qu'il est impossible de renoncer. L'adhésion, qui ne peut se faire « qu'à la condition que (l'ONU) (reconnaisse) expressément la neutralité », n'a donc pas lieu, mais la Suisse ne reste pas pour autant isolée : elle nomme à New York un observateur permanent, favorise l'établissement à Genève du deuxième site de l'organisation et entre dans de nombreuses organisations rattachées aux Nations Unies. La Confédération demeure cependant très prudente quant à ces adhésions, s'assurant qu'elles sont parfaitement compatibles avec sa neutralité. En 1955, l'adhésion à l'ONU de l'Autriche neutre va « fortement encourager » Berne à se rapprocher de l'institution,²²³ mais ce n'est que le 10 septembre 2002 que le pays y entrera formellement.²²⁴

La neutralité devient donc « plus active » au fil du temps. La Suisse s'ouvre davantage aux relations bilatérales et multilatérales ; ses délégations se montrent plus présentes dans les conférences et les organisations internationales. Le regard posé sur la neutralité évolue au fur et à mesure que l'« interdépendance » et la « collaboration » entre Etats prend une ampleur inédite. Prônant une neutralité « au service de la paix », la Suisse œuvre au bon déroulement de l'armistice et la remise de prisonniers lors de la guerre de Corée en 1953. Elle fournit également à ses frais des prestations aériennes pour l'ONU lors de la crise de

²²⁰ C'est également le cas en Israël par exemple. Aux Etats-Unis, les avoirs non réclamés reviennent à l'Etat après une période de cinq ans. *Ibidem*, p.79

²²¹ *Ibidem*, pp.80-81

²²² BOUQUET Jean-Jacques, *op.cit.*, p.113

²²³ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.224-228

²²⁴ Site des Nations Unies consulté le 03.09.11. <http://www.un.org/fr/members/index>

Suez (en 1956 et 1957), des troubles au Congo (en 1960 et 1961) et de l'armistice en Palestine en 1967. La participation de soldats suisses aux opérations des Casques Bleus est autorisée en 1965, pour autant que chaque intervention soit évaluée au cas par cas pour ne pas risquer de compromettre la neutralité.²²⁵

La politique économique s'oriente également « dans l'intérêt de la paix » et suit une « politique d'intégration ». La collaboration économique internationale, nécessaire au bon fonctionnement d'une économie moderne, amène la Suisse vers une dépendance à des facteurs extérieurs qu'elle ne peut maîtriser seule. Elle se refuse à toute intégration trop importante ou d'ordre politique qui serait, selon elle, contraire au principe de neutralité, mais participe à la création de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) en 1959.²²⁶ Dans de nombreux secteurs particuliers, la Suisse conclura des accords bilatéraux avec l'Europe principalement (la Communauté Economique Européenne d'abord, puis l'Union Européenne) en tâchant d'augmenter sa collaboration tout en préservant au mieux sa neutralité.²²⁷

Conclusion

En ce début du XXI^{ème} siècle, la controverse suscitée par la position de la Suisse dans le dernier conflit mondial est loin d'être éteinte : lâche collaboration pour certains, vaillante résistance pour d'autres. La Deuxième Guerre mondiale reste en effet la période la plus trouble de notre histoire contemporaine. Dans tous les cas, l'option d'une neutralité stricte et impartiale semble surprenante de nos jours : pourquoi avoir préféré traiter avec les Alliés comme avec le Reich plutôt que de s'opposer clairement et courageusement à ce dernier ? N'étions-nous pas au courant des atrocités commises par les Nazis ? Pourquoi la Suisse ne s'est pas jointe aux efforts des Alliés contre le national-socialisme ? Il est aujourd'hui aisé de critiquer les prises de position du pays, à l'heure où l'on schématise bien trop le conflit : la Suisse, ange ou démon ? Il est évident que la Suisse, en tentant de respecter au mieux le principe de neutralité dans une situation aussi complexe, a commis des erreurs et fait des concessions, mais il importe de remettre les événements dans leur contexte et de les analyser en conséquence.

²²⁵ BONJOUR Edgar, *op. cit.*, pp.228-230

²²⁶ Avec la Grande-Bretagne, la Danemark, la Norvège, la Suède, l'Autriche et le Portugal.

²²⁷ *Ibidem*, pp.231-232

Bilan personnel

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je m'apprête à mettre un point final à cet exercice de longue haleine qu'est le travail de maturité (TM). Et si ce n'est sûrement pas le dernier, il s'agit bien du premier travail de cette ampleur qu'il m'a été donné de réaliser. C'est pourquoi plusieurs éléments ont été nouveaux pour moi : rechercher de manière rigoureuse et précise en jonglant avec de nombreuses sources, référencer les informations puis les synthétiser, autant de compétences acquises dans la réalisation du travail de maturité.

L'exercice m'a plu, même s'il est parfois devenu davantage une corvée qu'un plaisir, surtout lors de périodes déjà chargées comme les mois de mai et de juin. Il faut en effet y consacrer régulièrement des heures, principalement le week-end. De plus, lorsque l'on a (enfin) terminé le travail scolaire quotidien, il reste toujours le TM à avancer. Les difficultés que j'ai rencontrées dans la réalisation du travail sont plutôt secondaires par rapport à l'ampleur du travail. Ma relative lenteur au travail s'est à nouveau affirmée lorsque je me rendais compte qu'il m'avait fallu une journée de travail pour n'accoucher que d'une petite page. J'ai également eu de la peine à synthétiser les informations, à rapporter tout ce que je voulais dire en un paragraphe. Mon plan, déjà ambitieux au départ, s'est avéré, je pense, un peu trop long, d'où l'importance du travail achevé.

Pour le choix du thème, je me suis immédiatement tourné vers les branches historiques, tout en cherchant quelque chose de différent de ce que j'avais l'habitude de voir en latin ou en grec. L'histoire contemporaine, suisse qui plus est, a suscité ma curiosité car j'étais ignorant en la matière. De plus, l'histoire suisse a pour ainsi dire disparu de notre cursus scolaire au profit de l'histoire de France, et ce thème s'est présenté comme une occasion de remédier à cette lacune de manière enrichissante, en abordant divers aspects de l'histoire suisse de cette période.

Les échéances fixées pour les rentrées de vacances étaient une bonne chose, bien que je n'aie pas souvent eu la possibilité de travailler en vacances, la faute à un calendrier chargé. Je suis d'ailleurs particulièrement reconnaissant à mon professeur accompagnant, M. Yves Fournier, de s'être montré tolérant quant au respect de ces échéances. Je tiens également à le remercier pour la confiance dont il a fait preuve à mon égard ainsi que pour ses conseils avisés. Son suivi était à la fois rigoureux et souple, exigeant et compréhensif, chaleureux et professionnel. Le travail, réparti sur l'ensemble de l'année, a pu être achevé près d'un mois avant sa remise officielle, afin d'éviter toute panique de dernière minute tout en me permettant de passer d'agréables vacances d'automne !

Bibliographie

Ouvrages généraux

- Edgar BONJOUR *La Neutralité suisse : Synthèse de son histoire*, La Baconnière, Neuchâtel, 1979
- Jean-Jacques BOUQUET *Histoire de la Suisse (6^{ème} édition mise à jour)*, coll. *Que sais-je ?*, PUF, Paris, 2007
- Daniel BOURGEOIS I *Le Troisième Reich et la Suisse, 1933-1941*, La Baconnière, Neuchâtel, 1974
- Hans-Ulrich JOST *Menace et repliement (1914-1945)* in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses (tome III)*, Payot, Lausanne, 1983
- Georg KREIS *La Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale : ses réponses aux défis de l'époque*, Pro Helvetia, Zürich, 2000
- Herbert R. REGINBOGIN *Guerre et Neutralité : Les neutres face à Hitler*, coll. *Archives Vivantes*, Cabédita, Yens-sur Morges, 2008
- Werner RINGS *La Suisse et la Guerre, 1933-1945 : La menace, l'ébranlement, l'affirmation d'un petit Etat*, Ex Libris, Lausanne, 1975
- Pierre STREIT *Histoire militaire suisse*, coll. *Illico*, Infolio, Gollion, 2006

Ouvrages spécialisés

- Daniel BOURGEOIS II *Business helvétique et troisième Reich : milieux d'affaires, politique étrangère, antisémitisme*, Editions Page deux (Lausanne) et Le Courrier (Genève), 1998
- Matthieu GILLABERT *La propagande nazie en Suisse*, coll. *Le savoir suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2008
- J.-Jacques LANGENDORF & Pierre STREIT *Le général Guisan et l'esprit de résistance*, Cabédita, Bière, 2010
- Philippe MARGUERAT I *La Suisse face au III^e Reich : Réduit national et dissuasion économique, 1940-1945*, 24 Heures, Lausanne, 1991
- Philippe MARGUERAT II *L'économie suisse entre l'Axe et les alliés, 1939-1945*, Alphil, Neuchâtel, 2006